

Ryan cumulera les fonctions

par Pierre VENNAT

Le nouveau président du Conseil de sécurité de la CUM, M. Yves Ryan, restera « jusqu'à nouvel ordre » président de la Commission de tutelle des syndicats de la construction.

C'est ce qu'ont confirmé à LA PRESSE hier, chacun de leur côté, le cabinet du ministre Pierre-Marc Johnson et M. Ryan lui-même.

Celui-ci, joint à son bureau de l'Hôtel de Ville de Montréal-Nord, quelques minutes avant d'aller présider pour la première fois à titre officiel une séance du Conseil de sécurité, a déclaré qu'il trouverait bien le temps de cumuler toutes ses fonctions.

D'ailleurs, selon lui, un tel cumul ne durera que « quelques

— Voir RYAN, page A 6



Pierre-Marc JOHNSON

«Je veux voir plus de policiers dans la rue et moins derrière des bureaux»

— Yves Ryan

par Florian BERNARD

Yves Ryan, le nouveau président du Conseil de sécurité publique de la CUM, entend «débureaucratiser» la police et lui redonner le goût du travail policier.

Se gardant bien de vouloir devenir un «superchef de police» ou de se substituer au directeur, M. Ryan a néanmoins l'intention bien arrêtée de soustraire aux policiers tout ce qui concerne l'administration. Dans une entrevue accordée à LA PRESSE, hier, le maire Ryan a expliqué que l'un de ses principaux objectifs sera de fournir aux policiers tout ce qu'ils ont besoin pour accomplir efficacement leur travail. «Je veux revoir des policiers dans la rue, a dit M. Ryan, et un peu moins de policiers derrière les bureaux.»



Yves RYAN

M. Ryan est d'opinion que l'un des problèmes majeurs de la police tient justement dans l'imprécision des fonctions de chacun et dans la jungle des structures administratives. Pour lui la solution est claire: le policier fera du travail de policier et le Conseil de sécurité administrera.

Pas d'intrusion

M. Ryan a aussi déclaré qu'il ne fera aucune intrusion dans ce qui ne le regarde pas. Il a expliqué qu'il aura des rencontres personnelles et fréquentes avec le directeur. «Le Conseil de sécurité fixera des objectifs et adoptera les crédits nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Mais c'est le service de police, et lui seul, qui réalisera ces objectifs.»

Le CSP, dans l'esprit du nou-

veau président, établira les politiques, déterminera les budgets, fixera les objectifs, mais ne «courra pas» les bandits. Il se gardera d'intervenir dans les affaires internes du service et ne «mettra pas son nez» dans les méthodes de répression du crime. Ce qui ne l'empêchera pas, selon M. Ryan, de s'assurer que les citoyens reçoivent une protection efficace, entière et sans restrictions. «Ça nous coûte près de \$200 millions par année, a dit M. Ryan, il va falloir justifier l'utilisation efficace de cette somme.»

Le président Ryan entend poursuivre un autre objectif, celui de créer un climat de bonne

— Voir POLICIERS, page A 6

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

MONTREAL, VENDREDI 26 AOÛT 1977, 93e ANNÉE, No 203, 52 PAGES, 4 CAHIERS

25 CENTS

Abitibi Côte Nord 30c ABONNEMENT LUNDI AU SAMEDI \$140

METEO

Ensoleillé Minimum: 10 Maximum: 24 Demain: beau et chaud Détails à la page A 2



Chassée par le feu

Mme Antoine Godbout (notre photo) et son mari, un couple de retraités, font partie de la douzaine de familles de Verdun, chassées hier de leurs demeures par un violent incendie. Les Godbout ont perdu tous leurs biens, en plus d'un «beau logement qui avait été remis à neuf» et qu'ils habitaient depuis quatre ans, le 3714 avenue Verdun. Quatre immeubles ont été détruits.

photo Michel Gravel, LA PRESSE

— page A 3

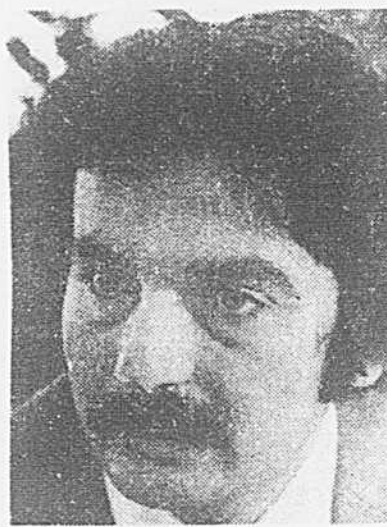
Le ministre Laurin fort mécontent de cette décision

CECM: dans 10 écoles, l'anglais en 1ère année

par Jean-Pierre BONHOMME

La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) a décidé hier de modifier ses programmes d'étude et de désigner dans les jours qui viennent une dizaine de ses écoles du secteur français où l'anglais sera offert dès la première année du niveau primaire.

En prenant cette décision d'enseigner l'anglais à tous les niveaux la CECM a, pour la pre-



Donat Taddeo, proposeur.

Stanstead College: \$250,000 pour échapper à la loi

— page D 9

mière fois de son existence, pris parti dans le fameux débat qui concerne l'enseignement des langues secondes aux enfants qui entrent dans le milieu scolaire. Actuellement l'enseignement des langues secondes dans le secteur français montréalais ne se fait qu'à partir de la cinquième année primaire. C'est également le cas en Ontario.

Invité à commenter la décision de la CECM, en l'absence du ministre de l'Éducation, le ministre Camille Laurin a déclaré à Québec: «Bien sûr qu'on est contre, mais je ne peux en dire plus avant d'étudier les lois et les règlements qui régissent l'enseignement de l'anglais.» Il doit présenter un commentaire plus étoffé aujourd'hui, et il ne serait

pas étonnant qu'il annonce alors quelles mesures il entend prendre pour s'opposer à cette décision.

Seule la vice-présidente, Mme Colette Biche, qui présidait hier la réunion des commissaires en l'absence du président Luc Larivière, s'est opposée à l'adoption de la proposition présentée par le commissaire Donat Taddeo visant à créer un système «d'écoles-pilotes désignées» ouvertes à tous les requérants.

La décision a été prise à l'unanimité des 14 autres commissaires présents, sans débat sur le fond quant aux aspects pédagogiques de la question. Quelques commissaires de culture française

— Voir CECM, page A 6

Louis Bernard passe au bureau de Robert Burns

par Daniel L'HEUREUX de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le chef de cabinet du premier ministre René Lévesque, Me Louis Bernard, deviendra sous peu secrétaire général associé (l'équivalent de sous-ministre) auprès du ministre d'État à la réforme parlementaire, M. Robert Burns.

Cette surprenante mutation a été annoncée par le premier ministre lui-même, qui a laissé échapper cette nouvelle comme un poil sur la soupe, à la toute fin

de sa conférence de presse hebdomadaire.

Ex-sous-ministre adjoint aux Affaires intergouvernementales, Me Bernard, qui détient un doctorat en droit du London School of Economics, s'était joint au Parti québécois en 1970 alors qu'il devenait le chef de cabinet de Camille Laurin, fonction qu'il continua d'occuper auprès de Jacques-Yvan Morin de 1973 à 1976.

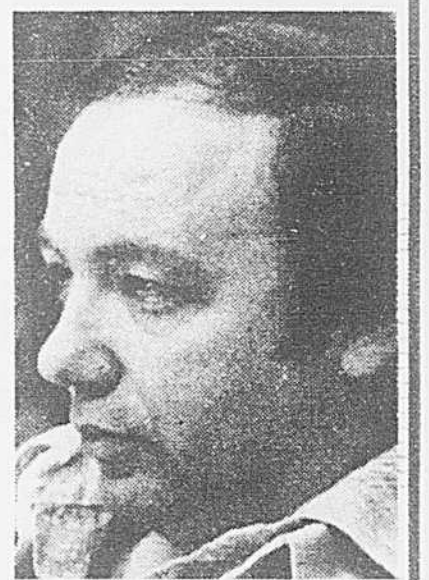
Déjà identifié comme le grand

stratège de l'aile parlementaire péquiste, Me Bernard devint le chef de cabinet de René Lévesque au lendemain du 15 novembre. Fonction qui en faisait un des principaux collaborateurs immédiats du premier ministre et qui le plaçait au cœur de tous les dossiers importants.

C'est donc un personnage de premier plan dans les coulisses gouvernementales.

Bien que son changement de fonction puisse être considéré,

— Voir BERNARD, page A 6



Louis BERNARD

le monde

• Vance a relancé le dialogue Chine-USA

Au terme de son voyage «exploratoire» à Pékin, le secrétaire d'État américain Cyrus Vance a réalisé son objectif volontairement modeste d'établir une première prise de contact avec les nouveaux maîtres de la Chine et de relancer le dialogue en vue d'une future normalisation.

• Les Portugais à l'heure de l'austérité

Le premier ministre Mario Soares a annoncé hier soir un ensemble de mesures d'austérité destinées à freiner le déficit croissant de la balance des paiements et la grave crise financière que connaît le Portugal. Mais contrairement à l'attente de certains observateurs, l'escudo ne subira pas une nouvelle dévaluation.

• Rhodésie: grandes manoeuvres diplomatiques

Londres, Washington, les États africains «de première ligne», les régimes Smith et Vorster, et même l'ONU sont associés à une vaste offensive diplomatique déclenchée aujourd'hui conjointement par le secrétaire au Foreign Office, David Owen, et l'ambassadeur américain à l'ONU, Andrew Young, en vue de guider le problème rhodésien vers un règlement pacifique.

— pages A 10 et A 11

Fin de la session aujourd'hui

par Louis FALARDEAU de notre bureau de Québec

QUEBEC — Tout indique que la première vraie session du gouvernement Lévesque prendra fin dès aujourd'hui, les partis d'opposi-

tion ayant changé radicalement d'attitude depuis l'imposition de la guillotine à la commission parlementaire qui étudiait la loi 101 et l'adoption de la motion suspendant certaines règles et permet-

tant à l'Assemblée nationale de siéger jour et nuit.

Devant l'évidence que le gouvernement n'entendait pas ajourner avant l'adoption d'un certain nombre de lois et qu'il allait prendre les moyens pour que ça ne traîne pas, libéraux et unionistes semblent s'être dit qu'il ne servait plus à rien de retarder le moment de prendre un congé bien mérité.

De sorte qu'ils se sont mis à collaborer avec le gouvernement de façon à ce que tout se termine aujourd'hui. C'est ainsi que le leader du gouvernement ayant dit que la suspension des règles de procédure ne servirait qu'à l'a-

doption de la loi 101, c'est à la demande de l'Opposition (que souhaitait bien sûr les péquistes) que les députés ont dépassé les heures normales de session, depuis deux jours, pour étudier d'autres lois. De la même manière, l'Opposition a déjà indiqué qu'elle consentira à ce qu'on pro-

— Voir SESSION, page A 6

• Le bilan est satisfaisant, selon Lévesque

— page B 12

La rentrée scolaire

Dans quelques jours, plus de 150,000 jeunes reprendront le chemin de l'école. Pour eux comme pour leurs parents, la rentrée constitue toujours un événement et il est important de s'y bien préparer.

Il faut tout d'abord prévoir la garde-robe de l'étudiant; compte tenu du prix des vêtements, il est important de choisir des vêtements pratiques, résistants et qui permettront à l'enfant ou à l'adolescent de «se sentir bien dans sa peau», condition indispensable à une bonne adaptation. En ce qui concerne l'alimentation, il est nécessaire de donner aux enfants de bonnes habitudes alimentaires en ce début d'année scolaire. Doit-on maintenir la «boîte à lunch» ou conseiller aux enfants de manger à la cafétéria?

Pour éviter une séparation brutale à l'enfant qui entre à la maternelle, il faut profiter des quelques jours qui restent pour le familiariser avec l'école, lui faire parler, parcourir avec lui le chemin qu'il empruntera quotidiennement. L'adolescent, lui, réclamera un peu d'argent de poche mais combien faut-il lui donner? Les témoignages d'adolescents sont très significatifs à ce sujet.

Enfin, il ne faut surtout pas négliger le coin qui permettra à l'enfant de faire ses devoirs et d'étudier. En mettant son imagination à profit, il y a plusieurs façons d'aménager une pièce ou un coin de la chambre pour faciliter la tâche de l'étudiant sans déboursier une somme importante.

— pages D 1 et D 2

sommaire

Arts et spectacles
— Informations: B 5, B 10
— Horaires: B 11
Bandes dessinées: A 12
Décès, naissances, etc.: D 11
Économie: B 1 à B 4
Éditorial: A 4
Êtes-vous observateur?: C 7
Horoscope: A 12
Jardins et maisons: D 7
La mode du jour: C 9, D 5

Le monde: A 10, A 11
Mon oeil sur Montréal: B 11
Mot mystère: A 12
Mots croisés: A 12
Page des lecteurs: A 5
Petites annonces: C 6 à C 13, D 4 à D 10
Radio et télévision: B 11
Sports: C 1 à C 5
— Poulin aux courses: C 4
Vivre aujourd'hui: D 1 à D 3

Sammy Davis Jr reste fidèle à son image

— page B 10



le débat sur la langue

Les «séjours temporaires» ne devront pas dépasser trois ans

par Louis FALARDEAU
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Les enfants des personnes séjournant de façon temporaire au Québec ne pourront s'y inscrire au secteur anglais d'enseignement que si un de leurs parents a reçu son enseignement primaire ou secondaire dans cette langue, ou si les enfants en question ou leurs frères ou sœurs ont commencé ou complété leurs études dans cette langue.

C'est ce qu'établit un règlement publié hier conformément à l'article 81 du projet de Charte de la langue française qui permet de soustraire, par règlement, les personnes plus haut mentionnées à l'application du chapitre sur la langue de l'enseignement.

Les personnes désirant se prévaloir de cette exception devront obtenir une autorisation expresse du ministre de l'Éducation. Pour ce faire, elles devront démontrer soit qu'elles viennent étudier ou refaire des travaux de recherche, soit qu'elles viennent occuper un emploi, et dans les deux cas, que leur séjour ne devrait pas dépasser trois ans.

Si, au terme de cette période de trois ans, elles peuvent démontrer qu'une prolongation «est nécessaire vu des circonstances exceptionnelles ou imprévisibles lors de la demande initiale», l'autorisation pourra être renouvelée pour au plus trois ans. Interrogé sur ce

qu'il adviendrait si les parents décidaient de se fixer en permanence au Québec, le ministre Laurin a répondu que leurs enfants seraient transférés au secteur français.

Le règlement prévoit, par ailleurs, deux cas où le droit de recevoir l'enseignement en anglais est accordé sans condition et pour la durée du séjour, quelle qu'elle soit. Il s'agit, d'une part, du cas des personnes à l'emploi d'un organisme international ou d'un pays étranger qui ne détiennent pas le statut de résident permanent au Canada et, d'autre part, des membres des Forces armées canadiennes affectés de façon temporaire au Québec.

Adoptée aujourd'hui

Il semble bien, d'autre part, que le projet de loi 101 sera voté en troisième lecture dès aujourd'hui. L'étape technique de l'adoption du rapport de la commission, qui comprend l'acceptation ou le rejet des amendements votés lors de l'étude article par article et de ceux soumis par les députés aux articles qui n'ont pu être étudiés en raison de l'imposition de la «guillotine», s'est en effet déroulée relativement rapidement de sorte qu'il est maintenant évident qu'autant l'Opposition que le gouvernement désirent en finir au plus tôt.

C'est ainsi qu'à part les chefs de parti, qui profiteront de leur droit de faire un discours d'une heure aujourd'hui, bien peu de députés interviendront en troisième lecture. Pour le PQ, en plus du premier ministre, seul le ministre Laurin parlera, pour clore le débat. Certains des libéraux membres de la commission et peut-être un ou deux autres, dont George Springate, se serviront des dix minutes qui leur sont allouées.

Les députés qui ont participé au débat d'hier sur le rapport de la commission en ont surtout profité pour faire à leur façon un bilan de l'étude article par article. L'Opposition a une fois de plus dénoncé l'intransigeance du gouvernement qui a refusé d'étudier sérieusement ses amendements et qui a imposé la clôture alors que moins du quart des articles avaient été étudiés. Elle a également violemment protesté contre le fait que le gouvernement arrive à la dernière minute avec un lot d'amendements (une soixantaine) qui ne peuvent être sérieusement étudiés. Le gouvernement a répondu à ces attaques en disant qu'au contraire il s'était montré très attentif aux demandes de la population et en donnant comme preuve les importantes modifications subies par la loi depuis le début.

Dernier intervenant de son parti, le chef libéral, Gérard D. Lévesque, a surpris tout le monde par un discours étonnamment modéré, d'autant plus qu'il suivait celui, enflammé et très dur, de M. Claude Charron. M. Lévesque, voulant probablement jeter un baume sur les plaies ouvertes par le long et rude débat sur ce projet de loi, a notamment dit qu'il croyait que tous les gouvernements qui ont légiféré sur la langue l'ont fait avec sincérité. Après avoir rappelé le dur verdict populaire à l'endroit de son parti, le chef libéral a dit que seule l'histoire dirait lequel des partis avait raison, laquelle des lois était la bonne.

Il a ensuite rendu hommage au ministre Laurin pour l'acharnement qu'il a mis à défendre sa loi, même s'il a dit ne pas partager sa philosophie. M. Lévesque a poursuivi en disant sa foi au Canada et au «Québec des libertés».

Le vote qui a suivi n'a donné lieu à aucune surprise, seuls les amendements soumis par le ministre Laurin étant acceptés, en plus de deux modifications mineures soumises par les libéraux. Les amendements n'ont pas été votés un à un mais en sept blocs. Les députés étaient unanimes à dénoncer cette façon de procéder et à souhaiter une modification du règlement.

Chez les Inuit : situation calme, mais tendue

(CP) — La situation semblait calme mais tendue, hier, dans quatre localités du Nouveau-Québec où les autochtones protestant contre le projet de loi 101 sur la langue ont demandé le départ de tous les fonctionnaires provinciaux, y compris les agents de la Sûreté du Québec.

À Montréal, un porte-parole de la SQ a révélé qu'une cinquantaine de fonctionnaires, à Fort-Chimo, Poste-à-la-Baleine, Inoukdjouac et Saglouac, se sont «rendus au travail ce matin (jeudi) sans incident».

De son côté, le président de la Northern Quebec Inuit Association (NQIA), M. Charlie Watt, a démenti ces informations alors qu'il parlait de Fort-Chimo: «La situation est calme actuellement mais il pourrait arriver quelque chose à tout moment... tous les bureaux du gouvernement ici sont fermés. Tout ce qui est ouvert, c'est l'hôpital.»

Selon M. Watt, les habitants de Fort-Chimo sont irrités de la présence d'autant de policiers et «nous leur (les fonctionnaires comme les policiers) avons dit que ce serait préférable pour eux de s'écarter avant qu'il n'arrive quoi que ce soit».

Selon un porte-parole de la NQIA, un organisme financé par Ottawa, l'un des principaux points en litige est le fait que, en vertu de la loi 101, les autochtones des Territoires du Nord-Ouest et du Labrador n'auront pas droit à l'enseignement en langue inuit ou en anglais s'ils se rendent au Québec.

Le projet de loi de M. Camille Laurin, ministre d'État au Développement culturel, ne prévoit l'enseignement en creole, inuktitut ou anglais que pour les autochtones résidant au Québec au moment de l'adoption de l'entente de la baie James, sous le gouvernement Bourassa.

Répondant, hier à l'Assemblée nationale, au député libéral de Mont-Royal John Ciaccia, M. Laurin a déclaré: «Souvent, il faut beaucoup de temps pour que la vérité s'impose à l'entendement (des personnes concernées) et par conséquent modifie les comportements.»

M. Ciaccia a affirmé que le gouvernement risquait le sort de l'entente de la baie James, qui accorde à la province la juridiction sur 410.000 milles carrés, soit les deux tiers du territoire québécois.

Par ailleurs, à Ottawa, le leader parlementaire du Parti conservateur, M. Walter Baker, a demandé au gouvernement fédéral d'intervenir pour protéger les droits linguistiques des Inuit du Nouveau-Québec.

Un porte-parole du bureau du ministre Allmand a déclaré hier qu'on ignorait encore si le fédéral interviendrait.

Un petit remaniement pour «caser» Horner?

OTTAWA (PC) — Les rumeurs veulent, sur la colline parlementaire, que le premier ministre Trudeau procède à un léger remaniement du cabinet, afin de donner plus de prestige à M. Jack Horner, qui n'est actuellement qu'un ministre sans portefeuille.

Depuis qu'il a quitté les rangs des progressistes-conservateurs, M. Horner est le seul député libéral de l'Alberta.

Mais où le caser? Certains prétendent que le ministre des Finances Donald MacDonald a l'intention de quitter la vie politique d'ici peu.

Dans ce cas, le ministre de l'Industrie et du Commerce Jean Chrétien pourrait être nommé aux Finances, ce qui laisserait un poste vacant pur M. Horner.

Si M. MacDonald demeure en place, M. Horner peut très bien prendre la direction de la Commission canadienne du blé, dont s'occupe actuellement le ministre des Transports Otto Lang.

Le député de Crowfoot peut aussi se voir offrir le ministère du Développement du Nord, qui relève du ministre des Affaires indiennes Warren Allmand.

Protestations Mais toute promotion accordée à M. Horner ne se ferait pas sans certaines difficultés. L'ex-maire de Québec, M. Gil-



Jack HORNER

les Lamontagne, est l'un de ceux qui s'attendent, par exemple, à un poste ministériel.

M. Ian Watson en est un autre. Elu dans Laprairie depuis 1963, il est toujours demeuré à l'arrière-ban.

M. Marcel Prud'homme, député de Saint-Denis depuis 1964, n'a jamais caché, lui non plus, ses ambitions ministérielles.

On dit, d'un autre côté, que le député de Kenora-Rainy River depuis 1965, M. John Reid, quittera la politique s'il n'est pas nommé ministre.

photo LA PRESSE

LA MÉTÉO à Montréal

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Minimum: 10 Maximum: 24 Ensoleillé	Beau et chaud

au Québec

RÉGIONS	Min.	Max.	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	8	22	Gén. ensoleillé	Passages nuageux
Outaouais	10	24	Ensoleillé	Beau et chaud
Laurentides	8	22	Gén. ensoleillé	Passages nuageux
Cantons de l'Est	10	24	Ensoleillé	Beau et chaud
Mauricie	8	22	Gén. ensoleillé	Passages nuageux
Québec	10	24	Ensoleillé	Beau et chaud
Lac-Saint-Jean	8	22	Gén. ensoleillé	Passages nuageux
Rimouski	7	18	Gén. ensoleillé	Nuageux
Gaspésie	7	18	Gén. ensoleillé	Nuageux
Bas-Caraïbe	7	18	Gén. ensoleillé	Nuageux
Sept-Îles	7	18	Gén. ensoleillé	Nuageux

au Canada

Colombie-Britannique	Aujourd'hui	Capitales	Min.	Max.
Alberta	—	Victoria	13	16
Saskatchewan	—	Edmonton	3	19
Manitoba	—	Regina	13	24
Ontario	—	Winnipeg	15	23
Nouveau-Brunswick	—	Toronto	12	25
Nouvelle-Écosse	—	Fredericton	10	21
Île-du-Prince-Édouard	—	Halifax	16	20
Terre-Neuve	—	Charlottetown	14	19
		Saint-Jean	15	22

si vous partez... aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	14	23	Chicago	11	25	Nlle-Orléans	23	33
Washington	15	26	San Francisco	14	26	Miami	27	32
Boston	13	24						

vers les capitales

Amsterdam	20	Londres	19	Stockholm	16
Athènes	28	Le Caire	38	Sydney	15
Berlin	22	Lisbonne	23	Tokyo	21
Bruxelles	19	Madrid	28	Tunis	29
Casablanca	23	Moscou	17	Vienne	20
Genève	23	Paris	20	Varsovie	18
Hong Kong	29	Rome	25		

vers les plages

Acapulco	Bermudes	Nassau
Mexico	Barbade	Rio de Janeiro

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E. 700, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400 — Port de retour garanti.

TARIFS D'ABONNEMENTS	285-7272
Livraison à domicile: Lundi au samedi	285-7070
Lundi au vendredi	285-7030
Samedi seulement	285-7100

ABONNEMENTS PAYÉS D'AVANCE	285-7383
par courrier: 13 20 52	
Lundi au samedi	\$16.80 \$32.20 \$63.00
Lundi au vendredi	\$15.00 \$28.75 \$58.25
Samedi seulement	\$12.00 \$23.50

par courrier:	
Lundi au samedi	\$28.60 \$57.20 \$114.40
Lundi au vendredi	\$21.45 \$42.90 \$85.80
Samedi seulement	\$10.01 \$20.02 \$40.04

* Minimum de 26 semaines

Cas-Nord, par avion, 0.50*
Pour tout genre d'abonnement, nos bureaux sont ouverts de 9h à 19h 30 (Samedi: 9h à 15h).
285-6911

INFORMATION GÉNÉRALE	285-7272
REDACTION	285-7070
EDITORIAL	285-7030
PROMOTION	285-7100
RELATIONS DE TRAVAIL	285-7383

PETITES ANNONCES	285-7111
Commandes	
du lundi au vendredi: 9h à 17h	
Pour changer ou annuler	285-7205
du lundi au vendredi: 9h à 16h30	

GRANDES ANNONCES	285-7202
Détailants	
National, Télé-Presse, Vacances, voyages	285-7306
Carrières et professions, nominations	285-7320

COMPTABILITÉ	285-6892
Grandes annonces	285-6901
Petites annonces	



Charlie WATT

photo PC

SAUVÉ FRÈRES

pour l'homme et son fils:

OFFRE SPÉCIALE pour jeunes hommes



Les collégiens tout comme les jeunes qui recherchent une façon d'être bien dans leur peau apprécieront ces deux complets bien de leur temps.

A) Complet en velours côtelé. Incluant le gilet. Disponible en tons de brun, vert ou marine. Grands 34 à 40. Prix courant \$140.00 SPÉCIAL \$129.98

B) Très chic complet 3 morceaux 100% laine, disponible dans les teintes de brun, marine, beige, gris ou noir. Grands 34 à 40. Prix courant \$170.00 SPÉCIAL \$129.98

Suivez la mode de près avec la carte SAUVÉ FRÈRES. Nous acceptons toutes les principales cartes de crédit reconnues.

SPÉCIAL \$129.98

6554, Plaza Saint-Hubert / Centre Laval / Les Galeries d'Anjou / Carrefour Laval
273-6392 688-6292 351-6810 681-9213

Tel que prévu par le rapport Arbour, commandé par les libéraux

Construction d'un boulevard sur l'île Charron

par Pierre GINGRAS

Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a décidé

de poser un premier geste concret pour la réalisation du projet "Un fleuve, un parc" en construisant, dès cet automne, une

route d'accès à l'île Sainte-Marguerite. Le coût de ces travaux, qui comprendra également la cons-

truction d'un entrepôt de 40,000 pieds carrés, est estimé à \$350,000 et les appels d'offres devaient être publiés dans les journaux à compter d'aujourd'hui.

Selon une source près du ministre Yves Duhaime, ces travaux sont le prélude à d'importants aménagements en vue de rendre les îles de Boucherville accessibles au grand public montréalais dès l'été 1979.

La construction de cette route qui se transformera éventuellement en un grand boulevard, sera suivie dès l'an prochain par l'aménagement d'aires de pique-nique sur l'île Sainte-Marguerite ainsi que de travaux pour la mise en place de services sanitaires, piscines, restaurants, l'aménagement de plusieurs terrains de stationnement et d'un important centre d'accueil.

Suite au rapport Arbour

Toujours selon la même source, ces travaux s'inscrivent dans la réalisation du projet Arbour sur l'aménagement des îles de

Boucherville, projet rendu public par LA PRESSE en décembre dernier et qui prévoyait la transformation des îles en un immense parc récréatif, trois fois plus grand que le Mont-Royal.

Une seule exception au rapport, le camping sera interdit sur l'île Sainte-Marguerite et les autres îles du secteur seront conservées à l'état naturel.

La route, dont la construction doit débuter en octobre, traversera la partie est de l'île Charron sur la bande de terrain de 150 pieds de largeur que le ministère a achetée en décembre dernier, en même temps que l'île Sainte-Marguerite.

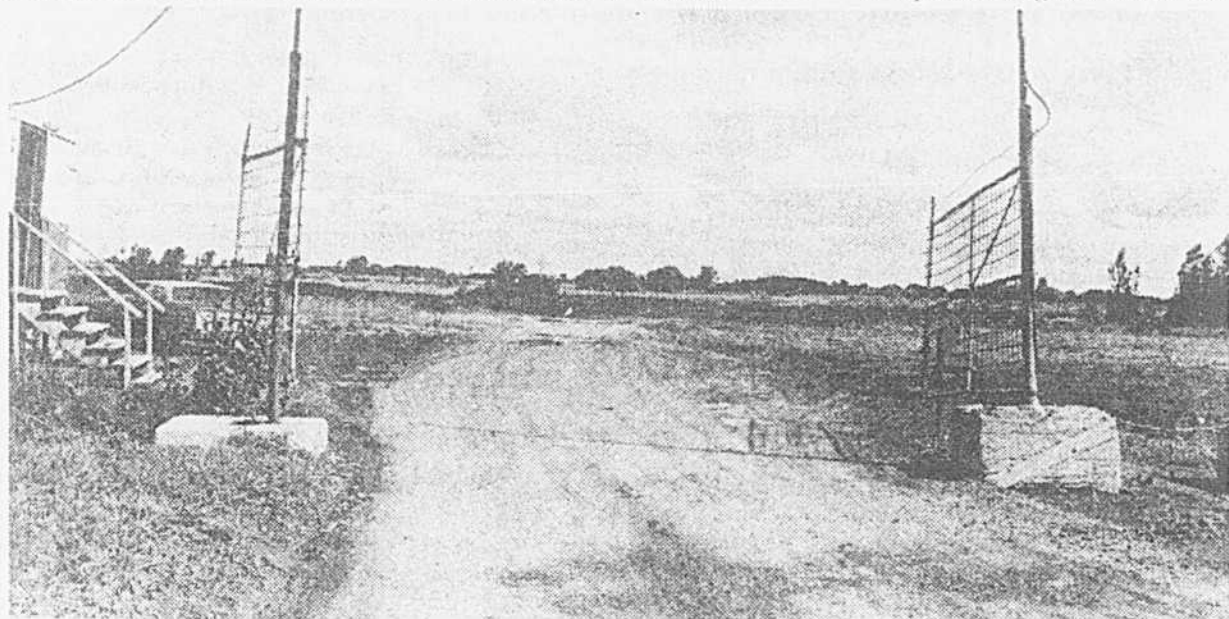
On se souvient que le projet "Un fleuve, un parc" a été mis de l'avant par la Fédération québécoise de la faune, en 1971, et qu'il recommandait un aménagement naturel de toutes les îles du fleuve, de Boucherville à Sorel.

Cette fédération s'est toujours opposée au contenu du rapport Arbour, rapport com-

mandé par l'ancien gouvernement libéral. L'organisme déplore entre autres qu'on veuille faire de ces îles un véritable parc d'amusement alors qu'elles pourraient simplement être utilisées pour l'observation de la nature.

Rejoint hier, le promoteur du projet "Un fleuve, un parc" M. Tony Lesautour, n'a pas semblé être au courant des travaux qu'on est sur le point d'entreprendre. De son côté, le ministre Duhaime n'a pu être rejoint. Son attaché de presse a simplement déclaré ne pas avoir le dossier en main.

La plus grande partie de l'est de l'île Charron appartient actuellement aux propriétaires du Sheraton-Le Saint-Laurent, qui comptent y réaliser un développement immobilier. En mai dernier, les Services de protection de l'environnement avaient aggrégé au ministre Duhaime des propriétés ces terrains avant que le développement soit complet. Le ministre n'a jamais donné de réponse à ce sujet.



Cette barrière, qui permet l'accès à l'île Charron, est sous le contrôle d'un gardien et ne passe pas qui veut. Elle est située à proximité du Sheraton-Le Saint-Laurent et c'est là que passera le futur boulevard. La caméra pointe vers l'est.

A Verdun

Douze familles relogées trois heures après un incendie qui a détruit 30 logements

par Gilles NORMAND

A peine trois heures après le début de l'incendie qui a détruit quatre immeubles abritant une trentaine de logements, hier matin, avenue Verdun, dans la ville du même nom, le Fonds de secours de l'endroit avait déjà

amorcé les démarches pour reloger les sinistrés.

Il n'était pas midi que le conseiller municipal du quartier, M. Eugene Bonin, et le président du Fonds de secours, M. Réal Desforges, avaient déjà en main une liste d'offres pour reloger, au

moins temporairement, une douzaine de familles. Plus tard, dans la journée, d'autres propriétaires de Saint-Henri, de LaSalle, de Rosemont et d'ailleurs communiquaient avec eux pour offrir des disponibilités à ces gens qui ont pour la plupart perdu tous leurs biens dans les flammes. Quelques sinistrés se sont réfugiés chez des amis.

Les occupants ont en effet dû quitter les lieux précipitamment, ayant à peine le temps de se vêtir, pour ensuite se regrouper dans le sous-sol de l'église Notre-Dame-de-la-Paix, à l'angle des rues Gertrude et Strathmore.

Le conseiller Bonin a été parmi les premiers arrivés sur les lieux, à peu près au même moment que les pompiers, vers 7h45. Déjà, le feu qui allait détruire tous les logements compris entre les numéros civiques 3698 et 3756, avenue Verdun, était si intense «qu'il avait l'air de brûler depuis longtemps», a dit M. Bonin.

M. et Mme Antoine Godbout, un couple de retraités, sont au nombre des sinistrés. S'ils ont trouvé immédiatement un logement pour une période de un mois, avenue de l'Eglise, il n'en reste pas moins qu'ils ont tout perdu dans l'incendie de leur logement qu'ils habitaient depuis quatre ans. «Mon mari n'a eu que le temps de se saisir de

ses papiers importants et des polices d'assurances», a raconté Mme Godbout.

«Il était un peu dépassé 7h30. J'étais à me friser, dans la salle de bain, quand j'ai entendu crier d'en bas: Le feu! Le feu!»

«J'ai regardé par la fenêtre, y'avait un gars qui brisait les vitres d'un logement, en bas, puis je n'ai vu que de la fumée. Je me suis habillée, mon mari rentrait avec le journal qu'il venait d'acheter. Nous avons tout juste eu le temps de quitter le logement. Nous avons sonné aux autres portes, pour réveiller le monde. Nous on se lève à 7h30, mais beaucoup dormaient encore», a dit Mme Godbout.

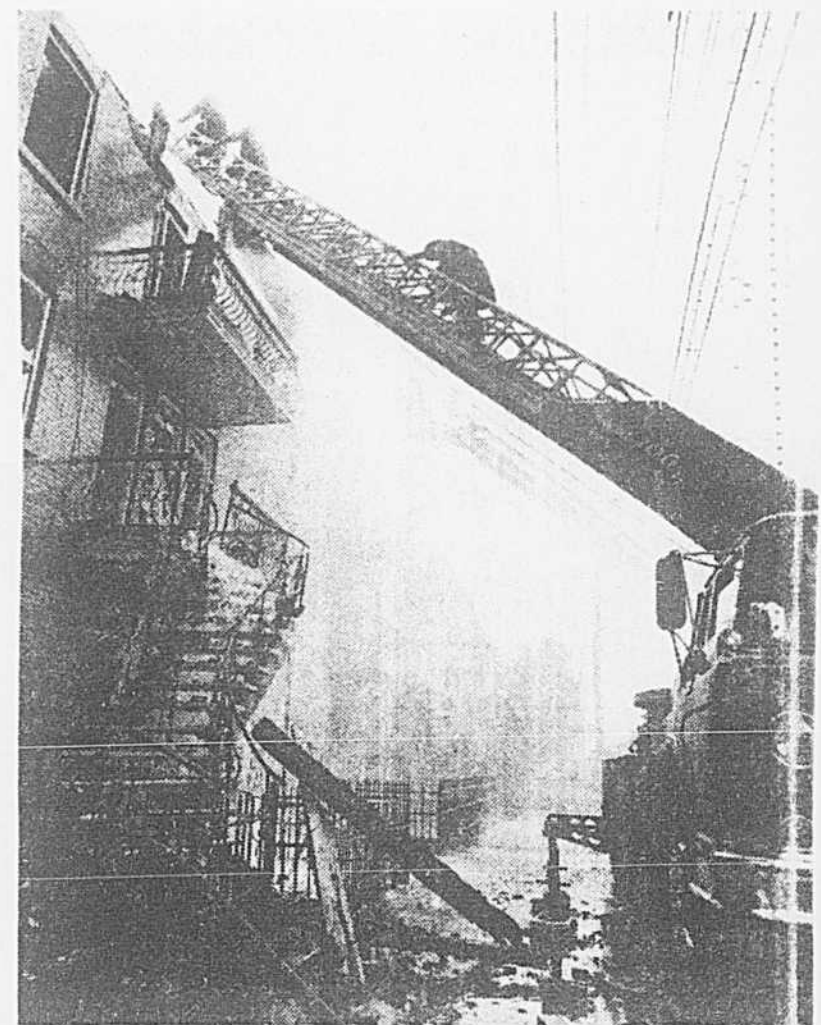
Une autre sinistrée, Mme René Mailhot, du 3718, avenue Verdun, dont le mari était déjà parti au travail, étendait du linge, à l'arrière, quand elle a entendu du fracas de verre. Aussitôt, elle a vu le feu sortir avec énergie d'un hangar.

Aussitôt arrivés sur les lieux, les secouristes ont évacué une femme malade, tandis que d'autres aidaient une octogénaire à fuir le brasier.

L'incendie, qui a pris naissance dans un hangar, fait l'objet d'une enquête de la part de l'escouade des incendies criminels de la police de la Communauté urbaine de Montréal. Il est trop tôt pour tirer quelque conclusion.



Mme Nicole Couture, à gauche, a quitté son logis précipitamment, habillant son gamin de deux ans, François, sur le trottoir, par 11 degrés Celsius. Mme René Mailhot, à droite, n'a quant à elle emporté que son sac à main, comme plusieurs autres voisins d'infortune.



En plus de détruire complètement une trentaine de logements compris entre les numéros civiques 3698 et 3756, avenue Verdun, à Verdun, hier matin, le feu a chassé les occupants d'une douzaine d'autres logements voisins. L'eau et la fumée ont rendus inhabitables pour le moment.

REALISATION D'ACTIF

CONFORMEMENT AUX INSTRUCTIONS
DU FIDUCIAIRE DES OBLIGATAIRES

re: LA MARQUISE HANDBAG CO. LTD.

l'une des manufactures canadiennes les mieux connues
dans l'industrie des valises et sacs à main de qualité.

VENTE OUVERTE AU PUBLIC

ARTICLES VENDUS SEPARÉMENT

Des milliers de
sacs à main en cuir,
ensembles de valises,
etc...

EN VENTE SEULEMENT

au 160, RUE ST-VIAEUR EST, ch. 801

(2 rues à l'est du boul. St-Laurent, angle Casgrain)

HORAIRE:

Aujourd'hui 10h à 18h — demain 9h à midi

CONDITIONS:

Comptant — Chèques de voyage — Chèques visés.

BISSELL & BISSELL LEE LIQUIDATEUR

La CATCA met fin aux pressions

Le trafic aérien de retour
à la normale à Montréal

par Louis PELLERIN

«A la suite d'une rencontre entre les membres de l'exécutif provincial de la Canadian Air Traffic Control Association (CATCA) et ceux de l'exécutif de la section montréalaise de la même association, nous avons décidé qu'il serait souhaitable pour tous les groupes concernés de mettre fin aux ralentissements de travail qui perturbent le contrôle de la circulation aérienne dans la région de Montréal depuis plusieurs semaines.»

Cette nouvelle a été annoncée hier, au cours d'une conférence de presse, par le directeur provincial de la CATCA, M. Jean-Luc Patenaude, qui a de plus ajouté que la situation reviendrait à la normale d'ici le week-end.

En fait, cette décision est conforme à la résolution qui fut adoptée par le conseil national de direction de la CATCA, le 13 août dernier, à la suite de la nouvelle convention de travail qui leur fut imposée par la loi C-63.

«Nous avions prévu que des actions illégales pouvaient survenir en réaction à cette législation et, de ce fait, discréditer la profession de contrôleur et l'association. Nous avions donc résolu que, jusqu'à nouvel avis, nous ne représenterions plus les membres accusés d'avoir faisi-

fié un congé de maladie; d'avoir refusé du temps supplémentaire lorsqu'ordonné; d'être intervenu dans le bon fonctionnement de l'équipement, et d'avoir posé des gestes contraires au manuel d'opération, aux lettres d'entente ou aux lettres d'opération», explique M. Patenaude.

Cette décision de mettre fin aux ralentissements de travail est attribuable au fait que le ministère des Transports a accepté la proposition de la CATCA concernant le programme de pension hâtive.

«Le gouvernement a en effet consenti à ce que le paiement rétroactif pour le programme de pension hâtive soit limité à la période de neuf mois incluse entre le premier avril 1976 et le 31 décembre 1976», d'indiquer M. Fred Jodozi, président de la section montréalaise de la CATCA.

M. Jodozi a qualifié de premier geste positif cette décision prise par le gouvernement et il a de plus indiqué que les relations entre l'employeur et l'employé se sont par le fait même améliorées.

«Les contrôleurs reprendront le temps supplémentaire lorsqu'il leur sera ordonné et des représailles pourraient être prises contre les gens qui s'exposent à des mesures incertaines», a pour sa part ajouté M. Patenaude.

Profitez-en

CHEZ
DUPUISDEUX DERNIERS JOURS
AUJOURD'HUI
ET DEMAINVENTE
D'ENTREPÔTPARTOUT
AU CENTRE-VILLE
RABAIS JUSQU'À50%
DUPUIS

Le gouvernement responsable, ou presque

Le ministre d'État à la réforme parlementaire, M. Robert Burns, a rendu public, mercredi, le Livre blanc exposant la philosophie qui détermine son gouvernement à introduire dans nos mœurs politiques le référendum, ainsi que les modalités d'exercice de cette technique de gouvernement qu'il se propose de traduire dans un projet de loi à la fin de l'année.

Dans l'introduction de son Livre blanc, M. Burns explique que cette initiative se situe dans la lancée de la réforme électorale et parlementaire déjà en cours, en accord avec la volonté de son gouvernement de démocratiser davantage nos institutions politiques. En cela, le référendum permettra d'associer plus étroitement la volonté populaire à la prise des grandes décisions politiques, visera à associer directement des électeurs à la gouverne de l'État, accroîtra leur influence, favorisera un élargissement progressif de la participation populaire dans les affaires publiques. Ces consultations référendaires seront tenues, dit le document, chaque fois que cela sera nécessaire pour éclairer le gouvernement dans l'accomplissement de son mandat.

Le gouvernement ouvre donc un débat fort important, non seulement parce qu'il institue une pratique gouvernementale étrangère à nos

mœurs parlementaires, mais surtout parce qu'il crée les règles du jeu en vue du référendum historique qui devra décider de l'avenir du Québec par rapport à la fédération canadienne. C'est dire qu'il faudra étudier attentivement les dispositions de ce Livre blanc et du projet de loi qui en découlera.

Le régime de type britannique qui est le nôtre veut un gouvernement responsable, c'est-à-dire un gouvernement qui a la responsabilité de gouverner en vertu du mandat qu'il a reçu d'agir dans les meilleurs intérêts de la société.

Le référendum apparaît comme une pratique éminemment démocratique parce qu'il permet de mettre les électeurs directement dans le coup pour résoudre certains problèmes d'importance majeure. Si cette consultation se justifie dans des circonstances exceptionnelles, historiques, comme ce sera le cas par exemple au sujet de l'indépendance du Québec, elle constitue cependant une pratique remplie d'embûches et démocratiquement fort risquée.

Presque toujours le problème se pose dans la formulation de la question, qui peut être maladroite ou truquée. Comme le pouvoir a généralement l'initiative du jeu et de la fixation de ses règles; comme, de plus, il a au départ l'immense

avantage d'avoir tous les dossiers pertinents et le soutien d'un gros appareil gouvernemental; comme il jouit d'une tribune nationale d'où il peut distiller longtemps et sans contrôle sa propagande, laquelle s'ajoutera à celle que son parti aura le droit de répandre sous contrôle durant la campagne, tout cela fait que le gouvernement qui a décrété le référendum possède au départ un grand avantage sur les opposants à l'option qu'il veut faire triompher.

De deux choses l'une: ou bien un gouvernement, face à un problème très difficile, est indécis devant les solutions possibles parce qu'il ne sait pas dans quelle solution l'intérêt public trouvera son meilleur compte, et dans ce cas ce n'est pas une population de profanes qui pourra mieux que lui faire un choix judicieux; ou bien le gouvernement connaît la solution la plus avantageuse, mais parce qu'il devine qu'elle sera impopulaire, il manque de courage et s'en lave les mains en décidant de s'en remettre à la population. Dans les deux cas, on peut parler de gouvernement irresponsable (parce qu'il se défile devant ses responsabilités) mais coupable d'incompétence ou de lâcheté — peut-être des deux.

Aujourd'hui, les problèmes qui confrontent les gouvernements sont si difficiles, si comple-

xes, ils demandent tellement d'informations et d'études qu'il y a très peu de cas où la population serait en mesure de se prononcer, à quelques mois d'avis et à la lumière de propagandes simplificatrices. Si, en plus, vous lui demandez de le faire par un oui ou par un non, vous parodiez la démocratie.

Dans notre régime parlementaire, les gouvernements recourent d'habitude au référendum bien plus par souci politique que par scrupule démocratique. En 1942, le gouvernement King a tenu un référendum sur la conscription pour se faire dégager par le reste du Canada d'un engagement qu'il avait pris à l'égard du Québec. En 1972, le gouvernement anglais Wilson a tenu un référendum sur l'adhésion au Marché commun parce que son parti était profondément divisé sur cette question. En 1976, le PQ a promis de tenir un référendum sur l'indépendance parce qu'il savait qu'il ne pouvait se faire élire sur cette question.

Comme il vient de rendre publiques les règles de ce nouveau jeu politique, nous verrons dans les prochains jours si elles s'accordent avec les nobles principes exposés dans l'introduction de son Livre blanc.

Marcel ADAM

bloc-notes

Les scabs et la violence

Le ministre du Travail, Me Pierre-Marc Johnson, espère éliminer la violence des conflits ouvriers en interdisant aux employeurs, par son projet de loi 45, d'embaucher des scabs en temps de grève. Il y a fort à parier que son initiative se soldera par de très minces résultats.

Sa loi, en effet, ne garantit pas que toute grève sera fructueuse et pourra se régler rapidement. Les frustrations, génératrices de sentiments belliqueux, resteront toujours possibles.

Qu'arrivera-t-il, par exemple, si l'employeur réussit à poursuivre sa production, même si c'est au ralenti, en recourant à ses cadres et à ses employés non syndiqués? Ne verra-t-on pas la chose comme une provocation?

Qu'arrivera-t-il si les grévistes se rendent compte que l'entreprise a stocké de la marchandise et est ainsi en mesure de soutenir un long siège? Rien ne l'interdit dans le projet Johnson. La consultation sera choquante.

Qu'arrivera-t-il si cette même entreprise veut procéder à la livraison de cette marchandise gardée en réserve? Son initiative n'aura rien d'illégal. Les grévistes acceptent-ils pareille initiative de gaieté de cœur?

Qu'arrivera-t-il si les employés en grève apprennent, à un moment donné, que leur employeur a réussi à faire exécuter ses commandes par un sous-traitant ou un allié d'occasion? L'em-

ployeur sera pourtant alors dans son droit. N'y aura-t-il pas là un autre objet de frustration?

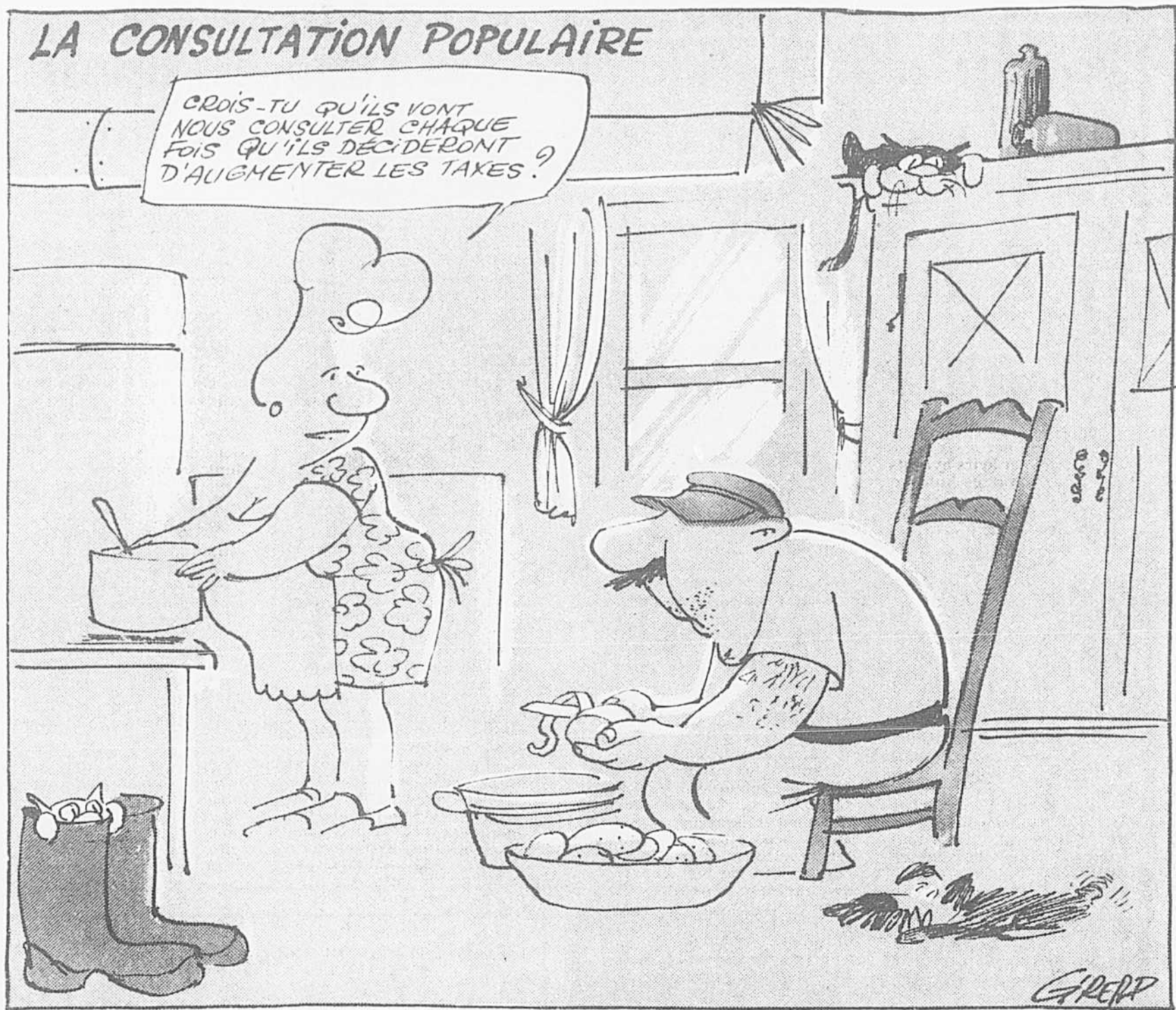
Qu'arrivera-t-il si se révèle que la compagnie possède une assurance-grève et peut conséquemment tenir le coup pendant des mois? Est-ce que la tension artérielle des grévistes ne sera pas portée à monter considérablement?

Qu'arrivera-t-il si la compagnie, incapable de recourir aux mécanismes de défense ci-haut énumérés, est acculée à la faillite et doit fermer définitivement ses portes? Y a-t-il rien de plus révoltant que de se voir soutirer son emploi?

Non, vraiment, à moins d'interdire tout moyen de défense à un patron victime d'une grève, et encore, rien ne garantit que des flambées de violence ne se produiront pas. Est-on prêt à menotter complètement l'une des parties tout en continuant de prétendre qu'une grève demeure une réelle épreuve de force?

Il convient d'ailleurs de se rappeler que le phénomène de la violence dans les relations de travail ne se limite pas à un problème de scabs. Il est général. Et plusieurs estiment qu'on ne parviendra pas à le déraciner tant que le sabotage et autres tactiques du genre resteront non seulement impunis mais continueront à rapporter des dividendes.

Vincent PRINCE



Droits réservés

Trois nominations

La commission Pépin-Robarts a finalement pu trouver au Québec les représentants qui lui manquaient pour entreprendre ses travaux. Les deux personnes choisies apporteront au groupe déjà formé des qualités sûrement très différentes et probablement complémentaires.

Madame Solange Chaput-Rolland est une des personnalités québécoises les plus connues au Canada anglais. Par ses livres sur la question canadienne, par ses conférences sur les difficultés de communication entre Canadiens de deux souches, elle a acquis une autorité et une crédibilité que les anglophones continueront de lui accorder. Elle représente probablement l'ambassadeur québécois qu'ils ont besoin d'entendre pour comprendre un problème qu'ils ont toujours mal saisi: l'égalité dans l'unité.

On sait l'enthousiasme que met Solange Chaput-Rolland dans ses engagements. Elle a ainsi mérité l'admiration d'un bon nombre de Québécois. Elle aura encore de l'influence auprès d'eux.

Son compagnon d'armes, M. Gerald-A. Beaudoin, est d'un type fort différent.

Il y a quelques mois, peu de Québécois le connaissaient. Son droit de doyen de la section de droit civil à l'Université d'Ottawa l'avait probablement éloigné du débat québécois. Subitement, une conférence au congrès du barreau, une autre au colloque de l'Unité canadienne et deux articles publiés dans Le Devoir nous firent découvrir en lui un expert fort averti en Droit constitutionnel. Aussitôt, Me Beaudoin forma autour de lui un auditoire attentif et désireux de l'entendre davantage.

Le groupe Pépin-Robarts avait besoin d'un spécialiste, capable de réfléchir techniquement sur un Canada nouveau et d'apporter un élément intellectuel à la démarche plus politique ou plus sociologique de ses collègues.

La présence de Me Beaudoin pourra peut-être influencer avantageusement une équipe dont les premiers objectifs semblent encore trop superficiels.

Dans un tout autre domaine, une autre nomination impor-

tante: celle de M. Yves Ryan au poste de président du Conseil de sécurité de la Communauté urbaine de Montréal.

Il faut tenter de saisir une logique particulière au ministre de la Justice pour comprendre tous ses gestes. Car on se serait attendu à ce que le nouveau président puisse accorder tout son temps à sa fonction, qu'il ne soit pas dépendant d'une élection municipale et qu'il ne soit pas identifié à une des deux tendances, Montréal et la banlieue, qui doivent souvent s'affronter à la CUM et probablement maintenant au Conseil de sécurité.

Mais on sait, par ailleurs, que M. Ryan a toujours suscité la confiance des gouvernements en même temps que ses électeurs le gardaient comme maire. Il faut cependant espérer que le nouveau président pourra accomplir davantage à ce nouveau poste qu'il n'a pu faire au Bureau d'aménagement de Mirabel et au Conseil de tutelle des syndicats de la construction.

Jean-Guy DUBUC

Dilemme des Etats-Unis en Afrique

Le différend où s'enlisent présentement l'Éthiopie, l'Érythrée et la Somalie engendre des craintes et des méfiances bien propres à compromettre l'équilibre des forces dans ce secteur. Hier, un porte-parole somalien a laissé clairement entendre que son pays accepterait «toute assistance militaire» fournie par «n'importe quel pays au monde, y compris les États-Unis d'Amérique».

Cet appel du pied, s'ajoutant à celui encore plus pressant lancé, le mois dernier, par le Soudan, place l'administration Carter dans une situation à la fois avantageuse et délicate. Avantagée en ce sens que Washington se trouve, dans les circonstances, en excellente position de marchandage. Délicate, par ailleurs, en ce sens que la vente d'armes aux pays de la corne de l'Afrique crée au Président un dilemme plutôt difficile à contourner.

La perte de l'Éthiopie comme client, lors du coup d'État de Mengistu Haile Mariam, s'est révélée, en définitive, une bénédiction pour Washington, puisque, en se jetant dans les bras de l'URSS, l'Éthiopie s'est trouvée à fournir aux Américains l'occasion en or

de se dégager d'une querelle malsaine. Par ce renversement d'alliance, elle a poussé d'autres clients de l'URSS dans les bras des Américains, ce qui crée à ces derniers des embarras sérieux.

Le Président Carter doit-il céder aux instances de la Somalie et du Soudan, et leur vendre les armes qu'ils veulent acheter et payer rubis sur l'ongle? Les stratèges s'interrogent. S'il cède, il risque, primo, d'aggraver le froid qui sévit présentement entre Washington et Moscou; secundo, de polariser davantage les conflits qui divisent l'Afrique orientale et australe; tertio, de manquer gravement à sa promesse de réduire les livraisons d'armes américaines au Tiers-monde.

D'un autre côté, s'il refuse, il risque, primo, de s'aliéner plusieurs pays africains peu entichés de l'aide militaire soviétique; secundo, de décourager la confiance des modérés en Afrique et ailleurs; tertio, de laisser le champ complètement libre aux Soviétiques dans un domaine où la paix du continent, et même du monde entier, se trouve engagée.

Autre considérant: la guerre des communautés vivant dans la

corne de l'Afrique a pour objectif ultime de faire de la mer Rouge et du golfe d'Aden une chasse gardée arabe, c'est-à-dire un passage échappant à toute emprise soviétique. L'Arabie Saoudite consacre des sommes fabuleuses au triomphe de cette cause. Elle fournit à la Somalie et au Soudan des fonds, non seulement pour les aider à secouer la tutelle soviétique, mais pour leur permettre de se procurer les armes nécessaires à leur complète émancipation. Elle compte naturellement sur son principal allié, les États-Unis, pour leur en vendre. Telle est la situation, dans toute sa complexité.

Que fera M. Carter? Certains lui conseillent de céder aux instances des nouveaux clients, mais conjointement avec l'Angleterre, la France et l'Allemagne fédérale, de manière à réduire la responsabilité des fournisseurs tout en écartant le risque de porter atteinte à la souveraineté des pays acheteurs. C'est peut-être une bonne idée, ou du moins, un moindre mal.

Jean PELLERIN

La violence, d'où vient-elle?

M. Jean-Guy Dubuc
Editorialiste, LA PRESSE
Montréal
Cher Monsieur,

Dans votre article du lundi 22 août, sur la violence, vous avez bien fait d'attacher le grelot sur ce qui devient une grande menace: le terrorisme qui s'installe chez nous en permanence à cause de la complaisance des responsables. Mais avez-vous assez démasqué la sinistre hypocrisie de notre société à ce sujet?

D'accord avec vous: on peut s'alarmer des crimes en série, de la délinquance juvénile devenue effarante, de l'absence complète de sens moral avec laquelle on tue, pour une voiture ou un porte-monnaie. Mais on peut aussi pointer des causes que vous ne pouviez pas énumérer suffisamment dans votre article.

1. Le crime est de moins en moins puni et de plus en plus encouragé

Bien sûr, je sais qu'il ne faut plus parler de "punir les crimes". Il ne faut même plus parler de crimes tout court: j'ai des parents, des confrères et des amis chez les criminologues, les psychologues, les psychiatres, les psycho-éducateurs, les théologiens, etc., etc. Mais je maintiens, avec la sagesse séculaire de l'humanité, que si vous provoquez la bête humaine, vous n'aurez pas de la bêtise, vous aurez de la bestialité.

—Quand les prisons deviennent de riches maisons de pension ou les criminels ont le droit de tout faire et les gardiens n'ont le droit de rien faire;

—quand les citoyens attaqués, qui se défendent fusil en main contre leurs voleurs armés (souvent des adolescents), sont cités en justice à la place de leurs agresseurs;

—quand les criminels les plus dangereux sont libérés sur parole pour aller payer leurs avocats avec le fruit d'autres hold-up dans les banques;

—quand les sadiques psychotiques, placés dans les "instituts" pour "cure", reçoivent de leurs gardiens compréhensifs des congés en cachette pour aller commettre d'autres violés;

—quand il est impossible à un homme honnête, obligé de se défendre, de se procurer un revolver, et que les bandits les collectionnent à loisir;

—quand on permet et encourage l'inondation des kiosques de journaux par les publications illustrées pour la pornographie et le crime sous toutes leurs formes;

—quand on sature le grand et le petit écran de violence, d'érotisme et d'immoralité, avec tous les prétextes utiles de "sincérité" et d'"art";

—quand on utilise, non pas seulement dans Montréal-Matin, mais dans des journaux comme La Presse et Le Devoir, cinq fois ou dix fois plus d'espace pour la publicité illustrée des horreurs de ce genre, que pour les articles comme le vôtre;

on ne devrait plus s'interroger sur les causes de la croissance de la criminalité et de la violence. On devrait admettre tout simplement qu'on a abandonné le contrôle de la dynamique et qu'on l'a remis aux mains des adolescents et des fous.

2. La peine de mort est de plus en plus abandonnée; et les grands criminels de plus en plus protégés

Encore une affirmation qu'il ne fallait surtout pas faire: parler de la peine de mort, c'est tellement négatif, rétrograde, inhumain, anti-chrétien... Mais ce ne sont pas les protestations pharisaïques d'un ancien ministre de la Justice, les sophismes superbes d'un premier ministre, ou les déclarations contradictoires de nos évêques, qui vont y changer quelque chose. En face du débordement actuel, il faut cesser d'amnistier les Berkowitz, les Smoke, les Blass, etc., et rétablir la peine de mort pour ceux qui la méritent.

"Peine de mort" pour "ceux qui la méritent"... Quelles horreurs! Je vois tous mes amis, cités plus haut, se boucher les oreilles, ou bien sourire avec compassion ou indulgence. Mais oui, je sais très bien: c'est contre les statistiques, la psychologie, la morale... etc. Quand on connaît cela le moins, on ne peut plus parler de peine de mort et on ne peut surtout pas parler de "mérite" (quelle affreuse expression!) ou de responsabilité. On sait bien maintenant qu'en fait de responsabilité,



ce n'est pas le criminel qui l'endosse, mais la société...

Eh bien tout de même, parlons-en.

a. les statistiques d'abord. Il paraît que la peine de mort ne diminue pas les assassinats: "les statistiques le prouvent dans les pays civilisés." Cela pourrait être contesté de plusieurs façons. La criminalité grave monte sans cesse. Montreraient-elle autant si les meurtriers n'étaient pas retournés à la vie ordinaire. Je ne comprends pas comment l'assassin que vous auriez pendu pourrait commettre un autre meurtre; mais je comprends très bien que le fou criminel que vous libérez sur parole puisse en commettre un autre.

b. et est-il si vrai que la peine de mort (réellement appliquée... pas toujours commuée!) n'a aucune force de dissuasion? Les policiers ne sont peut-être pas de cet avis, et ils sont pourtant bien renseignés puisqu'ils se font aussi tuer.

c. Allons jusqu'au bout de "l'horreur"! Non seulement comme punition, mais comme moyen d'élimination, pour une société trop menacée et trop encombrée de criminels ingérissables, la peine de mort pourrait et devrait être rétablie dans les cas suivants, et autres semblables:

—meurtre prémédité de policier, de gardien de prison ou d'agent de sécurité, ou de tout civil non coupable de provocation;

—trafic important et répété de drogue;

—enlèvement pour rançon d'adultes ou d'enfants, exploitation d'otages, piraterie aérienne;

—récidive pour crime sexuel grave;

—placement de bombes dans un endroit public, etc.

Soyez tranquille, je sais bien que cela n'arrivera pas. Mais si on rétablit la coupure des mains pour les voleurs en pays musulmans et qu'en même temps on supprime l'incarcération pour les meurtriers en pays occidentaux, qu'on n'ait plus l'hypocrisie d'épiloguer sur la montée de la violence chez nous.

3. La criminalité juvénile est de moins en moins réprimée et de plus en plus encouragée

Je ne parle pas seulement de délinquance juvénile, je parle de criminalité. Le cas d'Évrard, coupable à 15 ans de je ne

sais plus combien de crimes, n'est qu'un cas-type; ce n'est pas un cas marginal ou fortuit. C'est vers la prolifération de ces monstruosités que nous nous dirigeons avec notre façon actuelle de traiter le problème.

Les États-Unis, où se trouvent nos "modèles" et nos maîtres en ce domaine, sont maintenant obligés d'admettre que les grands criminels abondent même parmi les adolescents. Ils ne devront plus les traiter toujours comme des "kids" ingénus et innocents, mais parfois comme des adultes extrêmement dangereux. Cela s'explique par les facteurs mentionnés plus haut et plus bas, et cela demandera chez eux, comme chez nous, une législation adéquate, où l'on devra appeler meurtrier un meurtrier et assassin un assassin, même s'il n'a que quinze ans et s'il possède un I.Q. supérieur à la normale.

—Aussi longtemps que l'on permettra à nos délinquants juvéniles de terroriser, de frapper ou de tuer les vieillards, de faire le commerce illicite des bijoux et de la drogue, d'entrer impunément par effraction dans les maisons pour dévaliser et saboter;

—aussi longtemps que nos juges, en recevant ces délinquants, devront se contenter de leur adresser des remontrances d'un paternalisme impuissant, dont ces jeunes criminels se moquent à la face même des juges, pour recommencer le lendemain des délits pour lesquels il n'y a pas de sanction;

—aussi longtemps que nos directeurs d'écoles se verront enlever les moyens d'agir contre le vandalisme, le trafic de la drogue, la perturbation systématique dans les milieux scolaires;

—aussi longtemps que tous les moyens d'exaspération sexuelle et criminelle seront employés pour dévoyer ces jeunes par les agences qui les exploitent au vu et au su de tous;

—comment pourrait-on croire que la violence diminuera chez nous?

4. Les grands syndicats sont des écoles et des foyers de violence, avec la bénédiction passive des pouvoirs en place.

Il ne fallait surtout pas parler de "ça", me diront mes amis, c'est la gaffe principale de ta lettre.

Eh bien, faisons de bon cœur la "gaffe principale". J'ai parlé "d'écoles de violence" et de la "bénédiction des pouvoirs en place", je m'explique.

A. Le conflit violent est à la base même de la philosophie et de la tactique syndicale aujourd'hui chez nous. Il faut qu'il y ait des "classes"; il faut qu'il y ait des "lutes" entre ces classes; sans cela nos "travailleurs" ne pourraient pas "s'identifier" et les leaders syndicaux ne pourraient pas recevoir leurs gros salaires. Nos centrales syndicales ont leurs équipes "pensantes", visiblement influencées ou noyautés par l'extrême gauche, ce n'est plus un secret pour personne. C'est l'utopie irréaliste qui s'empare d'un bon nombre de nos intellectuels, militants syndicaux, nouveaux prêtres ou anciens prêtres qui ont enfin retrouvé un champ d'apostolat. Mais attention, il y a deux sources de violence bien distinctes dans les syndicats de chez nous aujourd'hui: d'une part ces pauvres maîtres, trotskistes, léninistes, qui travaillent 24 heures par jour à préparer le grand soir; et d'autre part, les tribuns bourgeois et cyniques qui dominent (ou dominaient) les cadres syndicaux et utilisent leurs équipes pensantes (= marxistes) en se faisant utiliser par elles. La violence des mouvements d'extrême gauche, malgré leur infime minorité, fait souvent basculer nos mouvements syndicaux du côté de la subversion, et celle des cadres syndicaux administratifs, exploite grossièrement mais habilement les passions de la masse, dans des incidents comme ceux de la Baie James, de la United Aircraft ou de la Robin Hood.

La tactique est bien simple et la morale aussi: il faut que cela aille mal, il faut que les patrons soient méchants et que les travailleurs soient exploités. "Au moins alors, comme disait Laberge au lendemain de la rencontre de La Malbaie, on sait où sont les conflits." Et notre intelligent et honnête Pierre-Marc Johnson, après notre bon et naïf Jacques Couture, sera sans doute chargé d'arbitrer tout cela.

Nous nous préparons une loi syndicale qui contient beaucoup de bonnes choses mais aussi certaines utopies qu'on ne sera pas longtemps sans regretter. Et de l'autre côté, les centrales syndicales, par lesquelles la politique de la violence a été et sera de plus en plus employée, avec les malentendus tragiques entretenus entre employés et employeurs, le mépris des injonctions où l'on ridiculise la puissance d'intervention du gouvernement, l'abus du piquetage et de la pression sur les syndiqués, quand ce n'est pas l'utilisation de la matraque contre l'"adversaire" patronal... ou syndical. Nous n'en sommes peut-être pas encore à la réalité sinistre des Teamsters américains, mais en sommes-nous bien loin? En attendant, la violence est utilisée sur tous les fronts: local, régional, global, dans les usines et les hôpitaux, les écoles et les universités; la fonction publique comme l'entreprise privée sont atteintes, les services essentiels et les institutions d'"éducation" sont parfois paralysés, pendant que l'Etat et l'Eglise font la sourde oreille. Les révolutions de Lénine et de Hitler ne se sont pas préparées autrement, mais personne ne veut le savoir chez nous, personne sauf les militants d'extrême gauche.

Un syndicalisme véritable et bien orienté, oui certes nous en sommes et c'est nécessaire. Mais un syndicalisme bourgeois et révolutionnaire en même temps, cela est odieux. Et cela n'aidera sûrement pas la diminution de la violence dans le pays. Ajoutez cela à tout ce qui précède, et cela fait beaucoup.

G.-M. BERTRAND
Montréal

N.D.L.R. LA PRESSE publie avec plaisir les opinions personnelles de ses lecteurs sur des questions d'intérêt général. Chaque lettre doit être signée de la main de son auteur, qui en assume alors l'entière responsabilité. L'auteur doit en outre inscrire en lettres moulées son nom et son adresse au complet, ainsi que son numéro de téléphone au cas où il nous serait nécessaire de communiquer avec lui. Vu l'abondance du courrier, LA PRESSE ne peut s'engager à publier toutes les lettres ni à justifier au téléphone ou par écrit chaque non-publication. Elle se réserve aussi le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Autant que possible, prière d'écrire à la machine à double interligne. Adressez vos lettres comme suit: "Lettre des lecteurs", Service de l'édition, LA PRESSE, C.P. 4200, succursale Place d'Armes, Montréal, Québec.

En bref

Nous, les grenouilles...

«Damn Frogs!» «Les Québécois ont perdu la tête!» «Les Québécois des Jeux de Terre-Neuve aussi sensibles à l'insulte que leurs prédécesseurs du Canada ou de la Casquette des années 30, aux prises avec les Terriers d'Orillia ou les Salmon Bellies de Westminster», etc.

Ainsi parlait Gilles Blanchard, l'envoyé spécial de LA PRESSE à Saint-Jean dans le cadre des Jeux du Canada. Gilles Blanchard a dû charrier un petit peu, n'est-ce pas?

Ceci me rappelle une ville de l'Ontario pas loin des frontières du Québec (il y a quelques années), où l'on refusait systématiquement depuis toujours une école secondaire aux francophones. On a livré une bataille en règle et finale à ce sujet. Oh! la, la! Les Damn Frogs! On en mettait!

On a la répartie facile par là. Les étudiants se mirent à porter fièrement des chandails sur lesquels étaient imprimées d'énormes grenouilles avec l'inscription «Frog Power», ou «The Frog

Power». Je ne me rappelle pas trop...

Une grenouille c'est gentil, souple, élégant, propre, et les cuisses... mium! Délicieuses!

J'aime aussi les moineaux, même s'ils sont piailliers et pousseurs, mais... qui songerait à déguster des cuisses de moineaux?...

Nous avons déjà la fleur de lys au Québec et c'est très beau.

Pourquoi pas aussi la grenouille? On n'a pas à chercher, on a trouvé pour nous et c'est très bien ainsi. Si j'étais joaillier, je ferais de jolies grenouilles de jade à porter avec une chaîne d'or. Je cherche cela depuis longtemps.

On peut broder à l'infini sur la grenouille. Un bon sujet à exploiter pour la plaque avant de l'automobile qui doit disparaître l'an prochain, gentille grenouille ou gros pataram bien costaud...

Et... serait pris qui aurait voulu prendre.

Gertrude BELANGER
Valleyfield, Que.

Urbanisme à la Mao

Un article dans LA PRESSE de mercredi le 17 août fait état du mausolée que l'on a construit sur la place principale de Pékin pour y placer le cadavre de Mao.

Pour construire le bloc de béton on aurait rasé deux quartiers et aucune attention n'aurait été apportée à la continuité architecturale.

On espère que nos activistes maoïstes ou communistes sauteront sur l'occasion pour défendre les intérêts du petit peuple chinois qu'on déménage pour faire place à un cadavre sous verre.

Si au moins on avait respecté

le style architectural. Cet exemple tout simple est représentatif de ce qui se passe presque toujours en pays communistes et notre société capitaliste devrait prendre avec un grain de sel les activistes qui veulent protéger des immeubles comme l'hôtel Laurentien, ou compromettre des projets d'envergure.

En fait, si on reconstruit un hôtel sur le site du Laurentien, ceux qui préconisaient son «sauvetage» seront les premiers à s'opposer à la construction d'un hôtel sur ce site.

Denis BOULIANNE
Richelieu, P.Q.

Un bijou de livre

Monsieur Jacques Benoit
Journaliste

Monsieur,

Je termine votre livre sur l'extrême gauche. Il m'a bouleversé et enrichi; par cette mine de renseignements et de révélations, je suis armée et je pourrai mieux faire face à la situation troublante qui s'annonce.

Il y a cependant une classe spéciale dont vous avez oublié de mentionner: le clergé et les communautés religieuses (ses), dont l'infiltration se fait avec une telle subtilité que c'en est à peine perceptible. Seule une personne avertie peut constater avec quelle habileté ces gens s'appliquent à tout démolir; c'est presque du sadisme.

J'encourage donc tous les Québécois à se procurer ce bijou de brochure. C'est presque un devoir, si l'on veut s'épargner les événements douloureux que d'autres ont eu à subir dans les pays aujourd'hui communistes.

Merci, Monsieur Benoit, pour votre merveilleux travail. Continuez à révéler aux Québécois la vérité. Peut-être les sortirez-vous de la léthargie dans laquelle ils se complaisent; c'est tellement plus facile et moins fatigant comme cela. Espérons que le réveil ne sera pas trop brutal...

Je me propose de donner plusieurs exemplaires comme cadeaux.

Madame Lucille TEASDALE
St-Michel

La Loi des faillites

La Loi des Faillites telle que rédigée il y a trop d'années, donne matière à réflexion. Concevoir pour encourager et promouvoir la petite entreprise, cette loi est devenue une épée de Damoclès au-dessus de la tête du petit prêteur, qui, après avoir réussi à accumuler une certaine somme décide de l'investir dans un commerce apparemment honnête, afin de s'assurer ainsi un certain revenu.

Ici, les grands et les petits fraudeurs, conscients des lacunes de cette loi, se glissent dans l'ombre, présentant à l'épargne "une bonne occasion" qui semble assez prometteuse pour inspirer confiance. Le promoteur aux aptitudes de beau-parleur, souvent son seul appanage, réussira à endormir sa proie, pour ensuite la dépouiller, se défilant derrière une faillite personnelle, non sans avoir finassé une comptabilité si embrouillée qu'un jugement le libérera, faute de preuves et de chiffres.

Et qui paiera la perle présentée?... Hélas, le sincère partenaire que vous êtes. Vous décevrez un peu tard que vous étiez assis entre deux chaises: celle de la loi et celle de cette entreprise. Vous venez de perdre ce que vous aviez accumulé pour avoir cru en de belles promesses et en une amitié qui semblait s'être développée.

Les rêves ne se réaliseront plus. Il ne reste plus rien et la perle sera prête à être représentée grâce à la libération de gens malhonnêtes. Un autre paiera

peut-être plus cher. Alors ce sera au plus offrant!...

Nombre de lecteurs ont en mémoire des noms d'entreprises qui, à la présentation, invitaient à la confiance et qui, peu de temps après, ont fait le désespoir des humbles endosseurs. Plusieurs pourraient dresser une liste de ces faillites qui arrangent tout et qui effacent tout trop vite, en libérant ces fripons défendus par des avocats à la conscience trop large, et souvent protégés par un syndicat à l'esprit trop libéral.

Le Québécois est prêt à concourir à l'édification de ce que tous appellent "la libre entreprise" et le citoyen convaincu y ira des quelques milliers de dollars qu'il possède pour la prospérité de nos industries. Il faut encourager sa participation en le protégeant des requins de la finance. L'épargne des humbles n'est pas un plancton à servir sur un plateau d'argent à ces squales terrestres.

Messieurs de la législation qui invite le Canadien à délaissier le bas de laine pour aller vers le développement du commerce chez nous, par les nôtres, resserez vite cette échappatoire qu'est la faillite, car la se glissent les intrus.

Ainsi les instigateurs suspects n'envisageront plus la faillite comme un tremplin d'où ils reprendront haleine le temps nécessaire à leur relance financière sous d'autres projections.

Marguerite THIBAUT
Montréal-Nord



Mme Colette Biche, seule opposante.

CECM

SUITE DE LA PAGE A 1

se ont dit avoir été motivés, dans leur décision, par les pressions qu'ils subissent de la part de parents francophones. Ceux-ci souhaitent que leurs enfants apprennent la langue anglaise le plus tôt possible. Le débat n'a toutefois pas révélé le pourquoi et l'étendue de ce désir.

La vice-présidente Biche pour sa part, tout en se disant personnellement opposée pour des motifs pédagogiques à l'enseignement d'une langue seconde avant la cinquième année, a principalement fondé son opposition sur les difficultés pratiques de mettre le projet à exécution dès la présente année scolaire. Elle a indiqué, appuyée en cela par quelques chefs de services appelés à témoigner, qu'il sera difficile de trouver le personnel enseignant nécessaire et de modifier les programmes à une période si tardive. Les classes commencent dans dix jours.

Le proposeur du projet, M. Taddeo, qui fait partie du conseil d'administration de l'Université Concordia (pavillon Sir George Williams) a été fortement appuyé par deux collègues représentant les minorités culturelles: M. Robert Sauvé, qui a lui-même jadis été à l'emploi de l'Université Concordia, et M. Angelo Montini connu pour les luttes qu'il a livrées pour maintenir le libre choix de la langue de l'enseignement.

Le commissaire Taddeo a dit, après l'adoption de sa proposition, que la nouvelle politique a pour objectif, entre autres, de

trouver une solution au problème posé par les centaines de Néocanadiens qui seront forcés, après l'adoption de la loi 101, de fréquenter l'école de la majorité. Il a dit que cela frayera un chemin (will open an avenue) aux enfants actuellement non reconnus par le système.

La consternation pouvait facilement se lire, hier, sur les visages de plusieurs citoyens occupant les banquettes des spectateurs. Après le vote, le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, M. Jean-Paul Champagne, a pour sa part distribué un communiqué. «En vérité, lit-on dans ce texte, la proposition Thadéo (sic) cache des intentions inavouées. Maintenant que la loi obligera les allophones à fréquenter l'école française, on veut angliciser les classes françaises en y introduisant l'enseignement de l'anglais dès la première année».

La proposition adoptée permettra à quiconque en fera la demande d'avoir accès aux écoles «désignées». Elle précise qu'il s'agit «d'écoles-pilotes» qui opéreront en vertu d'un programme de six ans. Un texte qui accordait la priorité d'accès dans ces écoles «aux parents qui, ayant fait la

demande d'inscription au secteur anglais au mois de juin, ne seront prévenus qu'au mois de septembre qu'ils doivent inscrire leurs enfants à l'école française», a été retranché.

Les écoles «désignées» offriront l'enseignement de l'anglais pendant des périodes de 120 minutes par semaine au premier cycle de l'élémentaire; la proposition indique qu'au deuxième cycle, c'est-à-dire en cinquième et en sixième années de l'élémentaire, les périodes devront être de 225 minutes. Ce dernier chiffre, toutefois, pourra être révisé.

Dans sa proposition, M. Taddeo explique que la nouvelle politique a pour objectif de «répondre aux attentes des parents francophones quant à un meilleur enseignement de l'anglais, langue seconde, à l'élémentaire et de promouvoir une intégration harmonieuse et réelle des minorités à l'école française».

POLICIERS

SUITE DE LA PAGE A 1

entente et de collaboration entre les policiers et les citoyens.

Pour y arriver il n'hésitera pas à opérer des changements majeurs dans le système, notamment celui à l'effet de libérer les patrouilleurs de l'obligation de remplir des tas de formulaires souvent inutiles.

Il veut aussi, dans un avenir rapproché, créer un mécanisme permanent de relations entre l'administration policière et le public en général. Il ne sait pas encore quel nom prendra ce mécanisme. Il attend de consulter ses collègues. À l'heure actuelle un citoyen qui veut obtenir des renseignements au sujet de l'administration de la police est presque automatiquement référé au... président. «C'est ridicule et anormal», de dire M. Ryan. Et d'ajouter: «Les plus petites en-

treprises ont un service de relations publiques alors que le Conseil de sécurité qui administre près de \$200 millions provenant des contribuables ne possède même pas un seul responsable de l'information auprès des citoyens!»

Police métropolitaine

Sur un autre plan, le président Ryan entend rendre la police vraiment métropolitaine et mettre fin aux tendances «montréalaises» ou «banlieusardes». Il veut ainsi donner au service l'image d'une véritable police territoriale. À ce propos il déclare avoir obtenu l'assurance de toute la collaboration possible de ses collègues du CSP, tant ceux de Montréal que de la banlieue. «Je ne veux plus entendre parler de police contrôlée par Montréal ou par toute autre ville», a-t-il conclu. «Ce fut peut-être vrai dans le passé; ça ne le sera plus jamais».

BERNARD

SUITE DE LA PAGE A 1

structurellement, comme une simple mobilité latérale (le chef de cabinet du premier ministre a rang de sous-ministre tout comme c'est le cas pour le poste de secrétaire général associé), cette permutation ne manquera pas d'en étonner plusieurs.

Surtout par la façon à laquelle M. Lévesque a eu recours pour annoncer la chose. Au début de sa conférence de presse, il avait annoncé une série de nominations sans toutefois mentionner les nouvelles fonctions de M. Bernard.

Mais quand un journaliste lui demanda, à la toute fin de la séance d'information, s'il avait finalement trouvé un poste à la mesure de l'ex-ministre François Cloutier, le premier ministre, embarrassé par la question, trouva le moyen, mine de rien, de dire qu'il s'était par ailleurs résigné à se départir de son chef de cabinet au profit du ministre d'Etat à la réforme parlementaire.

Le premier ministre voudrait ainsi accorder à M. Burns l'appui dont il a besoin pour mener à bonne fin la réforme parlementaire. De fait, aucun «sous-ministre» n'avait encore été nommé à la réforme parlementaire, même si on avait nommé l'équivalent d'un sous-ministre adjoint en la personne d'André Larocque.

Voilà donc qu'on se décide à combler cette vacance, neuf mois après la création du poste de ministre d'Etat à la réforme parlementaire, et un mois après que son titulaire, Robert Burns, eut menacé de démissionner de son poste de leader parlementaire.

M. Burns, on s'en souviendra, n'avait pas apprécié que le premier ministre laisse entendre que la stratégie visant à mettre fin à l'étude du projet de loi 1 (soit la présentation du projet de loi 101) n'était pas «la trouvaille du siècle». Au grand déplaisir de M. Burns, d'aucuns y avaient vu un reproche fait par M. Lévesque à son leader parlementaire.

Ironie du sort, c'est Louis Bernard qui était à l'origine de la «trouvaille du siècle».

Interrogé hier soir par LA PRESSE, M. Bernard devait indiquer que cette décision de le muter auprès de M. Burns était prise depuis quelque temps déjà. Il a d'ailleurs déjà été associé à la préparation du Livre blanc sur le référendum.

Ayant travaillé depuis six ans sur les dossiers les plus divers, M. Bernard dit être heureux de pouvoir se concentrer sur un secteur particulier, la réforme parlementaire. Il nie totalement que son départ du bureau du premier ministre puisse résulter de frictions opposant, au sein du cabinet du chef du gouvernement, les collaborateurs venant de la collaboration du Parti québécois à Montréal à ceux issus de l'entourage de l'aile parlementaire.

Autres nominations

Au cours de sa conférence de presse, le premier ministre Lévesque a également annoncé

d'autres nominations, dont celle de M. Claude Roquet, sous-ministre adjoint aux Affaires extérieures à Ottawa, qui devient conseiller spécial auprès du ministre délégué à l'Energie, M. Guy Joron.

Il y a aussi Mme Paule Leduc, sous-ministre adjoint aux Affaires sociales, qui passe à la présidence du Conseil des universités, et M. Hugues Morissette, professeur à l'Université de Montréal,

qui ira combler le poste de sous-ministre des Transports laissé vacant par le départ de Claude Rouleau.

Enfin, on a aussi nommé les deux enquêteurs qui assisteront le juge Malouf dans l'enquête sur le coût des Jeux olympiques. Il s'agit de M. Gilles Poirier, un ingénieur de l'Hydro-Québec, et de M. Jean-Guy Laliberté, un comptable qui était vice-président du Crédit lyonnais.

RYAN

SUITE DE LA PAGE A 1

semaines», soit le temps nécessaire au ministre Johnson pour lui trouver un successeur ou pour décider ce qu'il entend faire avec la Commission de tutelle actuelle.

Hier, le ministre Johnson a fait savoir à LA PRESSE que le gouvernement déposera, dès la reprise de la session parlementaire, à l'automne, le rapport annuel que M. Ryan a préparé sur sa tutelle et qui propose certains changements dans le mode de fonctionnement de la tutelle.

M. Johnson dit avoir «pris note» de ces recommandations et qu'il en tiendra compte dans ses décisions futures, mais sans donner plus de précisions.

Reconnaissant que la nomination de M. Ryan à ses nouvelles fonctions de président du Conseil de sécurité de la CUM «va peut-être rendre difficile» son rôle de tuteur des syndicats de la construction, le ministre a répété ce qu'il avait laissé entendre le matin même, soit que M. Ryan demeurerait en fonction comme tuteur en chef des syndicats de la construction, «jusqu'à nouvel ordre».

En attendant, M. Ryan, qui a rencontré M. Johnson, a accepté de demeurer en poste, même s'il admet qu'on peut voir incompatibilité entre la présidence du Conseil de sécurité, un poste para policier, et la présidence d'une tutelle syndicale.

M. Ryan est habitué à cumuler plusieurs fonctions. En plus de son poste de maire de Mont-

réal-Nord, il a été tour à tour président du Bureau d'aménagement des environs du nouvel aéroport international (Mirabel), président de l'Union des municipalités, candidat conservateur aux élections fédérales, représentant de la banlieue au Conseil de sécurité de la CUM, président de la Commission de tutelle des syndicats de la construction, etc.

Hier, il nous a affirmé qu'il trouvera le temps, «comme d'habitude», de s'acquitter de tous ses mandats.

Un porte-parole du ministre a par ailleurs indiqué hier que M. Ryan était «payé à la journée» en tant que président de la Commission de tutelle des syndicats de la construction, mais il n'a pu dire combien celui-ci avait touché depuis sa nomination, il y a deux ans.

EN VENTE PARTOUT

HORAIRE
TELE
COMPLET

téléspec

le magazine

2 septembre 77—75c

YVON DESCHAMPS:
"CHICOUTIMI
OU PARIS,
C'EST PAREIL"

SERGE BÉLAIR
EST MARIÉ
ET ALICE EST
ENCEINTE

JACQUES DESROSIERS:
"QUI A TUÉ
PATOF?"

SHIRLEY THÉROUX ET
PIERRE MARCOTTE
DANS
L'INTIMITÉ

QUI PREND
MARI... PEUT
GARDER SON
NOM

4 PAGES DE
JEUX

100
PAGES

SESSION

SUITE DE LA PAGE A 1

cede aux deux dernières lectures de certains projets de loi aujourd'hui, de façon à ne pas avoir à revenir demain.

Mais il se pourrait bien que les députés doivent travailler jusqu'en soirée car il reste à adopter quatre lois, notamment la loi 101, et la loi 2 sur le financement des partis politiques, et à procéder au vote de deuxième lecture sur le projet de loi 45 modifiant le Code du travail.

Toutefois, la volonté d'en finir là, comme cela se produit à la fin de chaque session, de sorte que seule la mauvaise humeur d'un député, qui refuserait de consentir à un accroc à la façon normale de procéder, pourrait forcer ses pairs à siéger demain.

Sansui

Célèbre
son

30^e ANNIVERSAIRE

En achetant la qualité "SANSUI"...
vous pourrez "écouter" toute la différence!



Modèle 331

Modèle SR 222



Modèle AA 2900

RECEPTEUR SANSUI AM-FM-MPX
Modèle 331 — 24 watts R.M.S.

TABLE TOURNANTE SANSUI
Modèle SR-222 — Entraînement par courroie.
Complète avec base et couvercle.

CARTOUCHE MAGNETIQUE
Modèle 1000ED Empire

HAUT-PARLEURS SANSUI
Modèle AA-2900 à 2 voies

Rég.
\$669⁹⁵

SPECIAL 30^e ANNIVERSAIRE
\$469⁹⁵

RECEPTEUR SANSUI AM-FM-MPX
Modèle 551 — 32 watts R.M.S.

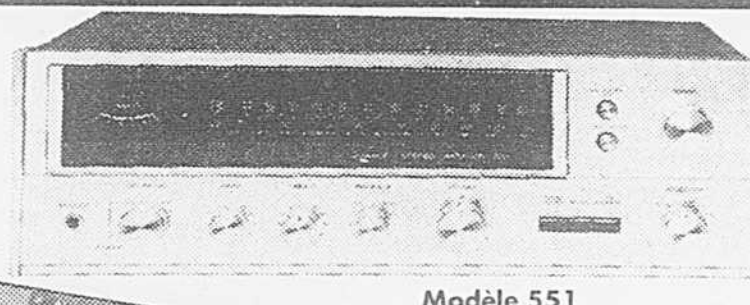
TABLE TOURNANTE SANSUI
Modèle SR-222 — Entraînement par courroie
Complète avec base et couvercle

CARTOUCHE MAGNETIQUE
Modèle 1000ED Empire

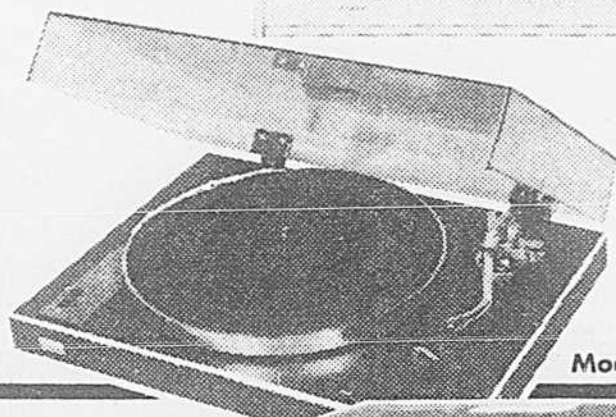
HAUT-PARLEURS SANSUI
Modèle AA 3900 à 2 voies

Rég.
\$869⁹⁵

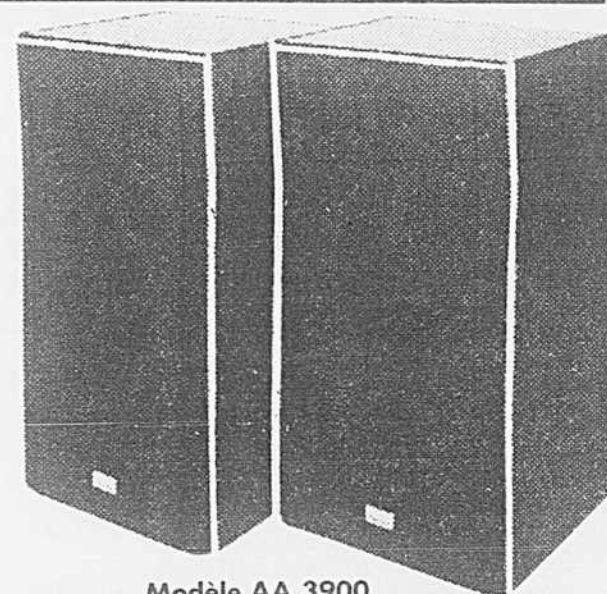
SPECIAL 30^e ANNIVERSAIRE
\$598⁹⁵



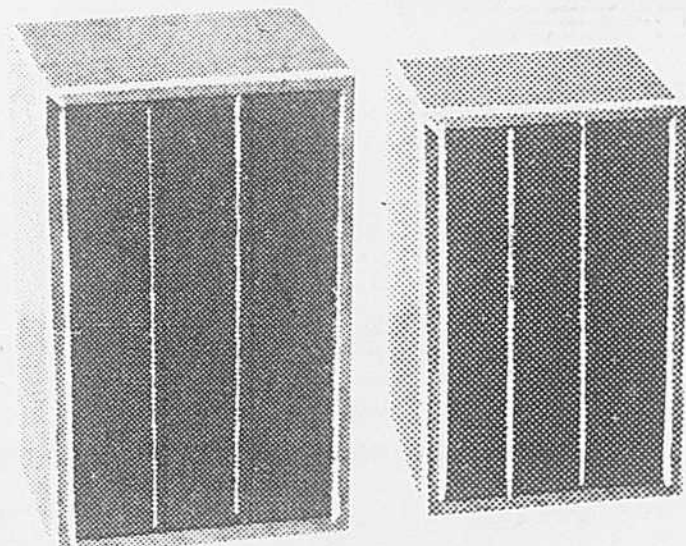
Modèle 551



Modèle SR 222



Modèle AA 3900

Modèle
EDS 330

Modèle 221

Modèle
SR 222

RECEPTEUR SANSUI AM-FM-MPX
Modèle 221 — 16W R.M.S.

TABLE TOURNANTE SANSUI
Modèle SR222 — Entraînement par courroie
Complète avec base et couvercle

CARTOUCHE MAGNETIQUE
Modèle 1000AD

HAUT-PARLEURS SANSUI
Modèle EDS 330 à 2 voies

Rég.
\$459⁰⁰

SPECIAL 30^e ANNIVERSAIRE
\$299⁹⁵

GARANTIE:
5 ANS SUR PIÈCES

Cameo Import
3556 St-Laurent
Montréal
Tél.: 845-7172 • 347-3877

Faucher Le Roi des Bas Prix
48 Boul. des Laurentides
Tél.: 384-0590

Robert Desjardins
22 rue Principal
L'Annonciation
Tél.: 275-2582

GARANTIE
3 ANS SUR MAIN-D'OEUVRE

Charlebois T.V. 101, 6 ^e Avenue Lachine Tél.: 637-5578	Comptoir Audio 624-1 ^{ère} Avenue Iberville	Bouchard Camera 2949, rue Sherbrooke est Centre d'Achats Maisonneuve 521-8685	Rosemount Electronic 5916 Bélanger Tél.: 256-7571	Trans Electronic Place Alexis Nihon Tél.: 933-3683	Laval Video 3612, boul. de la Concorde Duvernay Tél.: 661-3029
Lessard Radio 152-8 ^e Avenue Noranda Tél.: 762-7093	Comptoir Audio 1233 Godin St-Vincent-de-Paul Tél.: 324-0100	Disco Photo Inc. 860-3 ^e Avenue Val-d'Or 825-2300	St-Laurent T.V. 11 du Centenaire Valleyfield Tél.: 373-7933	Lord Photo 185 rue Champlain St-Jean Tél.: 347-7569	Armando Cichetti 3980 Monselet 324-1842
Magic Touch 5135 Queen Mary Tél.: 737-8377	Mambo Music 400, boul. Cartier Montréal Tél.: 663-2351	Tokyo Sound Center 4933 Wellington Verdun Tél.: 769-9908	Comptoir Audio 6967 St-Denis Montréal Tél.: 274-3609	Les Ameublements Jean-Guy Paiement 225 Chartrand, Terrebonne Tél.: 471-1466	J.M. Saucier 10090, boul. St-Laurent Montréal Tél.: 389-3541
Le Pavillon d'Electricité Inc. 112 St-Charles Joliette Tél.: 735-5047	AECM Inc. 9546 Sherbrooke est Tél.: 351-4046	Fleury Electric 2050 Fleury Tél.: 387-7491	RAF Electronic 8475, boul. St-Michel Tél.: 727-3324	A & B Radio 7731 St-Denis Tél.: 271-1930	La Radio Maskoutaine 1005 des Cascades St-Hyacinthe Tél.: 774-4525

Ville de Windsor

Windsor, Que.

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR DE POLICE

La Ville de Windsor recherche les services d'un candidat dynamique et compétent pour remplir la fonction de Directeur du Service de Police.

FONCTION: Planifier, surveiller, diriger et coordonner toutes les activités du service de la police qui est composé de sept (7) policiers.

Voir à faire respecter la loi et le bon ordre et à maintenir la paix en tout temps sur tout le territoire qui lui est confié et faire appliquer les sanctions prévues lors de violation.

Préparer à tous les ans les prévisions des dépenses de son service et s'assurer que ces prévisions soient respectées. Favoriser et maintenir de bonnes relations avec les autres municipalités, les autorités municipales, son personnel et les citoyens, et voir à régler efficacement les plaintes de ces derniers.

QUALIFICATIONS: Avoir la citoyenneté canadienne, parler et écrire parfaitement le français et avoir une bonne connaissance de l'anglais, posséder un cours secondaire correspondant à au moins douze (12) ans d'études, posséder au moins cinq (5) ans d'expérience dans un corps policier, n'avoir jamais été déclaré coupable ni s'être avoué coupable d'une infraction au code criminel. Des connaissances en administration et en criminologie seront considérées comme un atout supplémentaire.

TRAITEMENT: La personne choisie touchera un salaire en fonction de l'expérience et des qualifications, et son traitement comprendra tous les bénéfices marginaux existant à la municipalité.

INSCRIPTION: Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae, lequel devra être accompagné d'une attestation d'études, d'une photographie 2 1/2" x 2 1/2" et d'une attestation signée par le candidat à la fonction, à l'effet qu'il est de citoyenneté canadienne et qu'il n'a jamais été déclaré coupable ni ne s'est avoué coupable d'une infraction au code criminel, avant le 1er octobre 1977, à l'attention du sousigné et à l'adresse ci-dessous. Les candidatures seront traitées confidentiellement.

Joseph Plante, greffier,
Hôtel de Ville,
22, rue St-Georges,
Windsor, P.Q. J1S 1J3

TECHNICIENS EN MARKETING

Le groupe de techniciens en marketing de la Division des organes périphériques de la compagnie Control Data a d'intéressants postes à combler offerts à des informaticiens en mesure de fournir l'assistance technique sur l'équipement IBM et à la clientèle des utilisateurs.

Nous recherchons les services d'ingénieurs en systèmes, de techniciens et analystes d'exploitation possédant une excellente connaissance des mécanismes IBM et du logiciel allié à un esprit créatif, un tempérament énergique et une personnalité axée sur les services à fournir.

La fonction consiste à collaborer avec notre personnel de marketing dans la vente de la série la plus complète des produits de la compagnie portant sur l'équipement satellite pour les utilisateurs d'ordinateurs IBM, comprenant nos plus récents disques, rubans, mémoires, sous-systèmes de mémoire de masse ainsi que de notre nouveau système d'ordinateur OMEGA/480 compatible avec l'équipement IBM.

Postes à combler à Montréal, à Toronto et à Calgary. Pour discuter des possibilités de carrière auprès de Control Data Canada, veuillez adresser votre curriculum vitae à:



S. KALLAI
Control Data Canada Limited
2020 rue Université
Montréal, Québec
Tél.: (514) 845-4201



LE COLLÈGE
ÉDOUARD-MONTPETIT
requiert les services de
2 PROFESSEURS

CONCOURS 77-A-96

Un (1) professeur pour le département techniques infirmières.

PÉRIODES: 9 périodes/semaine — année scolaire 77-78.

SOINS INFIRMIERS OBSTÉTRICAUX

ENTRÉE EN FONCTION: le 29 août 77.

QUALIFICATIONS REQUISES: B.Sc. en nursing. Expérience en salle d'accouchement.

CONCOURS 77-A-97

Un (1) professeur pour le département des Langues.

PÉRIODES: 10 périodes/semaine — allemand élémentaire
12 périodes/semaine — anglais.

SESSION AUTOMNE 77 SEULEMENT

ENTRÉE EN FONCTION: le 29 août 77.

QUALIFICATIONS REQUISES: Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation appropriée.

TRAITEMENT: Établi selon la scolarité et l'expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 31 août 1977 au:

Service au personnel,
M. Robert Laforest,
COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT
945, chemin Chamblay,
Longueuil, J4H 3M6

ESTIMATEUR (Construction)

demandé par entreprise générale établie depuis longtemps pour assumer poste d'assistant-chef estimateur avec bureau Montréal-centre. Junior avec quelques années d'expérience et désireux d'assumer plus de responsabilités, ou senior préférant travailler dans un milieu ouvert, dynamique et humain. Position stable.

Traitement négociable.

Faire parvenir "curriculum vitae" à:

La Presse Réf. 18407
C.P. 6041, Succ. "A", Montréal H3C 3E3

COMPTABLE JUNIOR

Importante compagnie dans le domaine du film et de l'audio-visuel recherche comptable junior pour tenue de livre et administration de plusieurs compagnies.

Minimum d'un (1) an d'expérience dans la comptabilité requis. Possibilité d'avancement rapide.

Pour informations:

Corporation Civitas Ltée
Attention: Francine Jolicœur
861-5471

AGENT GÉNÉRAL D'ASSURANCE-VIE

Demande personne sérieuse et ambitieuse, possédant déjà licence en assurance-vie pour se joindre comme associée à une entreprise déjà établie et très rémunératrice.

Pour informations, communiquer au numéro

(514) 651-0463

SURINTENDANT

EN CONSTRUCTION D'ÉDIFICES INSTITUTIONNELS

— Minimum de dix (10) années d'expérience dans les projets de \$2,000,000 et plus.

CHANTIER A 75 MILLES DE MONTREAL.

384-3337

Recherche

ÉTUDIANTS STAGIAIRES COMPTABLES

pour bureau de comptables agréés.
Niveaux senior et junior.

Communiquer avec:
M. Dion 382-2207

gâtez-vous

AVEC UNE
ANNONCE
ENCADRÉE
sous la rubrique

carrières
ET PROFESSIONS

DANS

la presse

285-7320



HOPITAL GENERAL D'OTTAWA

43 rue Bruyère, Ottawa, Ontario K1N 5C8

TRAVAILLEUR SOCIAL

Un hôpital général d'enseignement à traitement actif de 534 lits requiert les services d'un (e) travailleur (se) social (e).

FONCTIONS: Développer les échanges entre les diverses disciplines ayant en commun les problèmes liés aux phénomènes de la mort, du dépérissement et de la perte, et ce, dans le cadre d'un service social employant 25 personnes.

EXIGENCES: La personne sera couramment bilingue (français/anglais) et possèdera une maîtrise en service social et une expérience sûre de la thérapie des personnes en détresse; elle témoignera un intérêt véritable pour les difficultés qu'engendrent la mort, la perte et le chagrin. Elle sera apte à faciliter les relations professionnelles et inter-professionnelles ainsi qu'à donner des consultations, des enseignements et de l'aide. Elle devra pouvoir présenter sur demande un enregistrement visuel ou sonore prouvant son aptitude à pratiquer.

S'adresser: **Agent de recrutement.**



Centre Hospitalier
des Laurentides

DIRECTEUR (TRICE) AU SERVICE DES SOINS INFIRMIERS

Fonctions:

Sous l'autorité du Directeur général, le (la) Directeur (trice) des soins infirmiers est responsable de la coordination et de l'évaluation des soins infirmiers dans le Centre Hospitalier, du contrôle et du fonctionnement de la direction, de la discipline et de la répartition du personnel en fonction des besoins.

Exigences:

- **Expérience:**
 - Minimum de trois ans et demi (3 1/2) d'expérience en milieu hospitalier.
- **Scolarité:**
 - Détenir un diplôme universitaire de premier cycle en sciences de la santé (sciences infirmières) ou l'équivalent.

Salaire:

Selon la politique de rémunération du ministère des Affaires sociales (classe 17: entre \$21,901 et \$30,873), et, selon les qualifications et l'expérience.

Les candidats(es) intéressés (ées) doivent faire parvenir leur curriculum vitae d'ici le 23 septembre 1977, au:

Directeur général
Centre Hospitalier des Laurentides
L'Annonciation
Cité Labelle, Québec
J0T 1T0

ITT FILS ET CABLES SURVEILLANT comptabilité générale

Se rapportant au contrôleur le surveillant en comptabilité générale superviser les fonctions suivantes:

- COMPTES PAYABLES
- COMPTES RECEVABLES
- LE GRAND LIVRE GÉNÉRAL ET LES RAPPORTS FINANCIERS MENSUELS

Les candidats(tes) doivent posséder un degré reconnu en comptabilité et avoir trois (3) ou quatre (4) années d'expérience industrielle.

Les étudiants(es) finissants(tes) seront considérés(es).

Connaissance de l'anglais serait un atout.

Excellents avantages sociaux. Dépenses pour déménagement payées par la compagnie.

Ecrivez au: DIRECTEUR DU PERSONNEL, ITT FILS ET CABLES, 1111 BOUL. INTERNATIONAL, ST-JEROME, QUE. J7Z 5V9, en incluant votre curriculum vitae. Discretion assurée.

REPRESENTANT MEDICAL

Compagnie internationale dont le siège social canadien est à Montréal recherche un(e) représentant(e) pour Ville Laval et les Laurentides.

La personne choisie aura des connaissances médicales, pharmaceutiques et de préférence avec de l'expérience dans l'industrie pharmaceutique.

La rémunération sous forme de salaire et boni est au-dessus de la moyenne.

Allocation d'automobile, frais de déplacement, assurance-maladie et autres avantages.

Veuillez téléphoner: (514) 467-6332

lundi de 8h à midi, ou veuillez soumettre résumé à: J.R. MARCOTTE, 700 rue DRUMMOND, BELOIL, QUE.

BORG WARNER ACCEPTANCE CANADA LTD.

Société Internationale de Financement

recherche personne ayant les qualifications suivantes:

- Expérience minimale de 2 ans dans une compagnie de finance ou une banque
- Bilingue
- Personnalité et entregent
- Grande possibilité

Salaire selon expérience.

S'il vous plaît, communiquer avec

Richard Guimond
entre 9 heures a.m. et 5 heures p.m. à
697-5653

CHEF - CARTOGAPHE

Une importante compagnie de la région de Québec recherche une personne responsable se spécialisant dans le domaine de la cartographie.

La personne recherchée devra avoir une bonne expérience des procédés cartographiques et être capable d'assumer des fonctions de chef.

Faire parvenir "curriculum vitae" à:

La Presse, réf. 18411
C.P. 6041, Succ. "A", Montréal H3C 3E3

CONSEILLER D'ASSURANCE COLLECTIVE

L'Economie Mutuelle d'assurance recherche un conseiller pour promouvoir la vente des régimes d'assurance collective auprès des clients, agents et courtiers.

EXIGENCES:

12 ans de scolarité minimum.

Une préférence sera accordée aux candidats ayant complété des cours L.U.A.T.C. et A.V.A.

EXPERIENCE:

3 à 5 ans dans la vente de plans d'assurance collective.

CONDITIONS:

Salaire sera en fonction de l'expérience. Système complet d'avantages marginaux.

Faire parvenir curriculum vitae:

a/s Gilles Chapdelaine
Service du personnel
385 est, rue Sherbrooke
Montréal H2X 1E5

Toute demande sera traitée confidentiellement.

L'ÉCONOMIE
MUTUELLE D'ASSURANCE

REPRESENTANTS (ES)

Manufacturier d'équipement d'incendie, nous sommes à la recherche de représentants(es) avec expérience pour la vente de nos produits au gros et détail.

Nous manufacturons sous un même toit cette gamme de produits: — extincteurs toutes sortes; — cabinets d'incendie (acier, stainless); — étoupeuses toutes sortes; — cadres de portes (métal); — soupapes 1 1/2 et 2 1/2 pouces, lances; — systèmes modulaires (fontaines); — portes d'accès; boîtes de métal (assorties).

Territoire: le Canada ou complet

Traitement à discuter selon qualifications

Ecrire ou communiquer avec:

Équipements Métalliques Nordic R.B. Inc.
575 rue Marais,
Ville Vanier, Québec G1M 2Y2

LILY

LILY CUPS LTD. — MONTREAL
GERANT DES VENTES

Pour la division Est, incluant la province de Québec, les Maritimes et Terre-Neuve.

EXIGENCES DU POSTE: Personne énergique, parfaite bilingue, pouvant diriger une équipe de vendeurs et assurer les relations avec les distributeurs.

Généreuse gamme d'avantages payés par la compagnie, automobile fournie et généreux boni.

Discretion la plus stricte assurée.

Veuillez communiquer avec:

LA PRESSE, réf. 18,406
C.P. 6041, succ. "A"
Montréal H3C 3E3

LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

VERIFICATEUR INTERNE

FONCTIONS:

- Examiner et apprécier l'efficacité, la suffisance et l'application des contrôles comptables, financiers et de gestion;
- Vérifier la conformité avec les politiques, les directives et les procédures établies;
- Synthétiser, par écrit, les résultats et les constatations de la vérification et faire les recommandations pertinentes.

EXPERIENCE:

- Diplôme en administration (baccalauréat) d'une université reconnue ou membre d'une association comptable;
- Expérience d'environ trois (3) ans dans le domaine de la vérification interne et de la vérification de gestion;
- Connaissance des principes, des pratiques et des méthodes de vérification.

SALAIRE: Entre \$17,243 et \$22,940.

LIEU DE TRAVAIL: Montréal.

Les personnes intéressées doivent envoyer leur "curriculum vitae" à:

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC,
Service d'embauchage,
C.P. 1058, Place d'Armes,
Montréal H2Y 3J8

Carrière en services informatiques

REPRÉSENTANT - MISE EN MARCHÉ DE SYSTÈMES

Control Data Canada Limited chef de file dans le domaine des services informatiques désire engager un représentant pour la mise en marche de systèmes.

Le poste: services à la clientèle, y compris conception de systèmes, travail visant les applications en temps partagé, logiciel pour utilisation dans le domaine de l'analyse et du contrôle financier, installation pour la clientèle, formation théorique et pratique et marketing.

Les exigences: Diplôme universitaire ou un à deux ans d'expérience pratique au niveau des systèmes d'ordinateur.

Rétribution: progrès financiers et personnels.

Pour fixer une entrevue durant la journée du 29 août, veuillez communiquer avec:



S. KALLAI
Control Data Canada Limited
2020 rue Université
Montréal, Québec
Tél.: (514) 845-4201

TRAVAILLEUR(EUSE) SOCIAL(E)

Agence sociale au service des handicapés dont la principale place est à Montréal recherche un(e) travailleur(euse) social(e) professionnel(le).

Doit avoir l'expérience de base pour mettre sur pied un nouveau service en collaboration avec d'autres cadres de l'agence.

Intervention individuelle de consultation.

Salaire selon convention.

Faire parvenir curriculum vitae à:

LA PRESSE, Réf.: 18,405
C.P. 6041, succ. A.
Montréal H3C 3E3

La confidentialité est assurée.

LA GREAT WEST,
Compagnie d'assurance-vie

recherche

TROIS TRADUCTEURS

pour son bureau de Montréal, Place Bonaventure.

Les intéressés posséderont un diplôme en traduction et seront membres de la Société des traducteurs du Québec.

Les candidats sont priés de se faire connaître immédiatement auprès de Mlle Monique Cormier, au no 861-0717, qui leur fixera un rendez-vous.



référendum

LOUIS FALARDEAU
de notre bureau de Québec

Pour un «oui» ou pour un «non»

PRENONS le référendum sur la souveraineté du Québec. Imaginons qu'il n'offre que deux options aux électeurs: le "oui" et le "non". Les 71 députés péquistes s'inscriraient au comité provisoire des partisans du "oui" alors que la plupart des autres députés formeraient le comité du "non". Etant les seuls membres de ces comités, ils pourraient, à loisir, déterminer la structure et la composition du comité national, en nommer le président et l'agent officiel et en arrêter la stratégie. Ils seraient les seuls à pouvoir procéder à des dépenses relatives au référendum, c'est-à-dire à la location de locaux, de salles, à l'impression de dépliants, d'affiches, à l'achat d'espace dans les journaux et de temps d'antenne à la radio et à la télévision, etc.

Imaginons maintenant que Pierre Bourgault, Marcel Chaput, Raymond Barbeau ou Régis Chartrand, qui luttent tous depuis fort longtemps pour l'indépendance du Québec, décident bien légitimement de participer au combat décisif par un moyen qui entraîne une dépense. Ils devraient alors recevoir l'aval du comité du "oui", donc du Parti québécois, donc de René Lévesque. Permission qui pourrait très bien leur être refusée, soit qu'on craigne qu'ils donnent un sens différent au "oui", soit

qu'on considère que leur image de "radicaux" pourrait effrayer le public et nuire au succès du "oui", soit qu'ils préconisent une stratégie qui ne cadre pas avec celle du PQ ou soit, enfin, qu'on se dise que \$2 millions ce n'est pas beaucoup et qu'on veuille les dépenser à meilleur escient. Le résultat serait que ces gens et bien d'autres ne pourraient participer autrement que par leur "oui" au triomphe d'une cause pour laquelle ils ont consacré une bonne partie de leur existence.

Imaginons par ailleurs que les maoïstes, la Chambre de commerce, le NPD-Québec ou Canada, le Consiglio, Jean Drapeau, l'Association des anglophones francophones et la Légion canadienne, qui n'ont de commun entre eux que leur opposition à la souveraineté, décidaient tout aussi légitimement de participer au combat décisif. Plusieurs d'entre eux, pour diverses raisons, se verraient certainement refuser ce droit par le comité libéralo-unioniste du "non".

Tout ça pour dire qu'il faudra montrer patte blanche pour participer à la campagne du référendum et que tous les "marginaux" seront écartés. L'exercice de leur liberté d'expression se réduira aux discussions de cuisine et de taverne et au droit de choisir où faire leur croix sur le bulletin de vote.

M. Burns, qui se dit le ministre d'Etat à la démocratie, est conscient de tout ça. Il répond qu'on ne peut autrement contrôler les dépenses électorales et s'assurer que les partisans des diverses options bénéficieront de moyens égaux de faire valoir leurs idées. Il ajoute que la même règle s'applique lors d'une campagne électorale. Et il conclut, sans broncher, que "c'est le jeu de la démocratie".

Si l'objectif de contrôler les dépenses électorales est louable, comme celui de donner chance égale aux partisans des options en présence, la comparaison avec une campagne électorale est boiteuse dans la mesure où le nombre d'options est alors bien plus grand, où toute personne peut se porter candidat et où la campagne se déroule d'une façon différente dans 110 comtés. Et où les partis politiques sont généralement des structures démocratiques, soumises à des règles strictes. Ce qui ne sera pas le cas des différents comités nationaux, dont l'existence sera éphémère et la structure autocratique.

Quant au jeu de la démocratie, il se joue et s'est joué de façons bien différentes ailleurs, pour le meilleur et pour le pire. Et à bien des endroits on a permis à un bien plus grand nombre de joueurs d'y participer.

Maryland

Un État où la politique est parfois "payante"

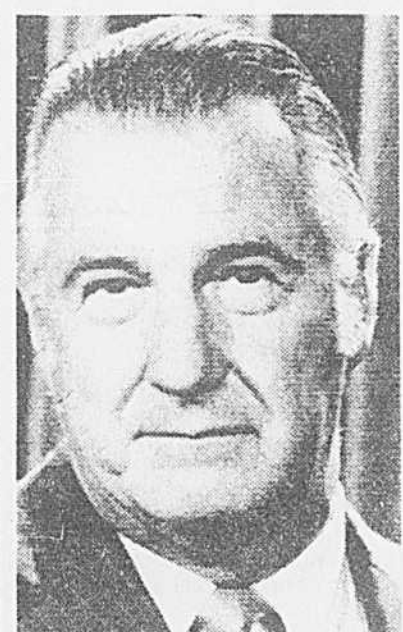
LE MARYLAND, État voisin de la capitale fédérale des États-Unis, a depuis mardi le privilège d'être le seul État de la fédération américaine à avoir eu deux de ses gouverneurs, qui plus est successifs, reconnus coupables de prévarication.

Le gouverneur Marvin Mandel a été reconnu coupable de fraude et d'extorsion de fonds et est passible de plusieurs dizaines d'années de prison. Il a décidé de faire appel, mais le tribunal prononcera sa sentence le 7 octobre prochain.

L'affaire Mandel a remis en mémoire un précédent célèbre, celui de Spiro Agnew, qui dut démissionner de la vice-présidence des États-Unis en octobre 1973, en pleine affaire du Watergate. Agnew était en effet le prédécesseur de Mandel comme gouverneur du Maryland, poste qu'il avait quitté lors de son élection comme coéquipier de Richard Nixon en 1968.

Spiro Agnew risquait lui aussi la prison s'il avait été accusé de tous les délits qu'avait apparemment révélés l'enquête des autorités judiciaires.

Mais à la suite d'un accord



L'ex-vice-président
Spiro AGNEW

avec le département de la Justice, le vice-président accepta de ne pas contester en justice une accusation de fraude fiscale, en échange de quoi les autres charges furent abandonnées.

Selon l'enquête de la justice, le vice-président continuait à toucher, dans son bureau proche de la Maison blanche, des enveloppes d'entreprises de travaux publics auxquelles il avait accordé des contrats lorsqu'il était gouverneur.

Les gouverneurs ne sont pas les seules personnalités politiques du Maryland à avoir eu des ennuis avec la justice. La liste de celles qui ont été condamnées au cours de ces dernières années pour trafic d'influence, manquements à leurs devoirs ou obstructions à la justice comprend un sénateur, un représentant, un président de la chambre des délégués, l'assemblée de l'Etat, un procureur du comté de Baltimore et plusieurs hauts fonctionnaires locaux.

Parmi ces derniers figure Dale Anderson, un administrateur du comté de Baltimore, qui avait succédé à ce poste à Spiro Agnew lorsque celui-ci devint gouverneur. Il fut condamné en 1974 pour fraude fiscale et extorsion de fonds.

L'histoire récente des scandales financiers du Maryland s'étend à un ordre religieux, celui des pères Pallotins. Cet ordre peu connu fit soudain la première page des journaux l'an dernier lorsque le "New York Times" révéla que sur les 56 millions de dollars que l'ordre avait recueillis entre 1970 et 1975 pour ses missions étrangères, 2,8 millions seulement avaient été envoyés aux dites missions. Sur le reste, 42 millions de dollars avaient été dépensés en frais généraux et 11 millions investis ou prêtés à des hommes d'affaires.

Les Pallotins finirent par conclure un accord avec le ministre de la justice du Maryland. Ils s'engageaient à vendre plus de la moitié de leurs actifs liquides qui s'élevaient à \$6,6 millions.

Ils acceptaient aussi de réduire leurs campagnes de collecte de fonds par correspondance à 10 pour cent du montant de 1975, année pendant laquelle ils avaient envoyé 96 millions de demandes de soutien financier pour leurs missions étrangères. Leur intendant, le révérend Guido John Carcich, fut banni de l'archevêché de Baltimore et exilé dans une paroisse de New Jersey.

Parmi les investissements effectués par les bons pères figurait un prêt de 44,000 dollars au gouverneur Marvin Mandel. Ce prêt avait été accordé, via plusieurs intermédiaires, pour aider le gouverneur à régler les difficultés financières soulevées par son divorce d'avec sa femme Barbara.

Après trente-deux ans de mariage, ce divorce, en pleine campagne électorale, fit grand bruit aux États-Unis à l'époque, mais n'empêcha nullement Marvin Mandel, très populaire dans son État, d'être réélu à une très large majorité. Une heure après la lecture du jugement de divorce, Mandel épousait Jeanne Dorsey qui est toujours sa femme.

(Agence France Presse)



Le gouverneur Marvin MANDEL

Pologne

L'État et l'Eglise font meilleur ménage

CONFRONTES à une Eglise catholique qui est la plus puissante des pays de l'Est, les dirigeants communistes de Pologne en sont venus à accepter que la situation religieuse dans le pays ne changera pas dans un avenir prévisible.

Ils espèrent qu'un jour, la progression du niveau de vie aidant, l'influence d'une Eglise revendiquant l'adhésion des quatre cinquièmes de la population ira en diminuant. En attendant, ils sont prêts à passer du stade de la normalisation des relations entre l'Eglise et l'Etat stade qui n'est toujours pas atteint et fait l'objet des vœux des deux parties — à celui d'une coopération active dans la solution des problèmes du pays.

Bien que la hiérarchie catholique ait appris à se garder de faux espoirs, elle perçoit certains signes qui lui donnent à penser que les dirigeants du pays sont enfin prêts à considérer les demandes à long terme de l'Eglise, même si l'évolution de leur attitude ne s'est pas encore traduite par des résultats concrets.

Les dissidents

Un facteur nouveau tient à la récente décision du gouvernement de libérer des dissidents en détention depuis deux mois et de renoncer aux poursuites engagées contre eux. Aux yeux de certains catholiques, ce geste annonce une évolution dans un sens plus libéral de la politique gouvernementale, dont les catholiques pourraient bientôt bénéficier.

La libération de ces dissidents, membres du Comité de défense ouvrière, a constitué le dernier épisode des événements déclenchés par les émeutes de juin 1976 contre la hausse des prix alimentaires. Dès le départ, sans s'y mêler trop directement, l'Eglise s'était solidarisée de manière croissante avec les travailleurs et dissidents qui donnaient du fil à retordre au gouvernement. Cette attitude avait étonné les autorités.

Le primat de Pologne, le cardinal Stefan Wyszyński, avait lancé un appel à une amnistie en faveur des dizaines de travailleurs emprisonnés à la suite de manifestations dont la violence a poussé le gouvernement à renoncer aux augmentations de prix qui en étaient à l'origine.

L'Eglise peut se prévaloir, maintenant que tous ont été libérés, du succès de cet appel.

En mai dernier la mort mystérieuse d'un étudiant ayant collaboré avec le Comité de défense ouvrière avait donné une autre occasion à l'Eglise de se démarquer du gouvernement. A la suite des incidents que ce décès avait provoqués à l'Université de Cracovie, l'aumônier qui célébrait une messe en mémoire de l'étudiant déclara que celui-ci était mort "pour la liberté et la justice".

A Varsovie, le cardinal Wyszyński dénonçait l'inutilité de la "répression policière" en faisant allusion à l'arrestation de membres du comité accusés d'avoir organisé les troubles à l'Université de Cracovie. Il était ensuite intervenu auprès du gouvernement en faveur d'un de ces détenus, Jan Josef Lipski, qui souffrait d'une affection cardiaque. Ce dernier fut relâché plus d'un mois avant ses camarades.

Par la suite, quatorze personnes se livrèrent à une grève de la faim d'une semaine dans une église de Varsovie pour obtenir la libération des étudiants. Ne formulant que de faibles objections face à cette action, les autorités ecclésiastiques ne firent rien pour évincer les grévistes. Parmi ces derniers se trouvait le rédacteur du mensuel catholique "Znak".

La presse officielle s'en prit à cette grève, y voyant une tentative pour compromettre la normalisation entre l'Eglise et l'Etat.

Mais le cardinal Wyszyński ne souhaita nullement de confrontation avec les autorités. Les deux parties savent qu'elles n'ont rien gagné de l'antagonisme qui les a opposées pendant les premières années du présent régime communiste.

Une coopération?

Il reste à savoir si elles sauront s'entendre sur les termes d'une éventuelle coopération. Aux yeux du gouvernement, il s'agirait avant tout pour l'Eglise de faire jouer son énorme influence en faveur de la politique économique et sociale du pays,



Le primat de Pologne, le cardinal Stefan Wyszyński

et ce tout particulièrement quand cette politique se heurte à une opposition populaire.

"Ils ne font appel à notre concours que s'ils ont des difficultés", déclarent en privé des fidèles catholiques.

Si le cardinal Wyszyński ne pense pas qu'il y ait lieu de soutenir la politique intérieure du gouvernement, et encore moins celle, inspirée par le Kremlin, qu'il pratique à l'étranger, le ministre des Affaires religieuses, M. Kazimierz Kakol, aime à faire état des objectifs que l'Eglise et l'Etat partagent en commun.

Les objectifs, a-t-il déclaré dernièrement aux correspondants étrangers, portent sur la promotion de la famille, la protection de la santé morale des jeunes, certains aspects de la politique agricole — dont l'extension des exploitations et le maintien d'un sentiment patriotique parmi les émigrants.

De fait, on note une similitude frappante entre certains appels officiels et les exhortations dites en chaire sur la nécessité pour les Polonais de travailler davantage et de mener une vie plus disciplinée.

Mais aux yeux de l'Eglise, une normalisation des relations implique nécessairement une amélioration des conditions qui lui sont faites. Elle exige d'être libérée des vexations des autorités locales, de bénéficier davantage de liberté dans le domaine de la presse et de la diffusion d'écrits religieux, et de recevoir davantage de permis de construire.

L'Eglise se plaint en particulier de l'ingérence de l'Etat dans l'instruction religieuse dans les écoles. Elle reproche aux autorités de causer des difficultés en n'offrant pas les locaux nécessaires, ou en agaçant les programmes scolaires ou extrascolaires de manière à rendre impossible la tenue de cours de religion.

S'adressant à une foule de pèlerins à Chestehowa à la fête de l'Assomption, le cardinal Wyszyński a refusé à l'Etat le droit de réglementer la vie spirituelle de la jeunesse et a souligné la nécessité de ménager un temps suffisant pour l'instruction religieuse dans les écoles.

La construction

L'Eglise se plaint d'une baisse du nombre des permis de construire, de rénover ou d'agrandir des églises. 365 permis de ce type ont été délivrés de 1971 à 1976 alors qu'il y en avait eu 400 de 1966 à 1970, quand M. Wladyslaw Gomulka était au pouvoir. Mais les autorités ecclésiastiques ont relevé dernièrement un renversement de la tendance, circonstance qu'elles associent aux émeutes de l'année dernière et à la prochaine visite à Rome de M. Edward Giersek, premier secrétaire du Parti ouvrier unifié.

L'entrevue qu'il aura probablement en novembre avec le pape Paul VI représentera un jalon dans les conversations que l'Etat polonais poursuit sporadiquement depuis trois ans avec le Saint-Siège en vue d'une possible normalisation de leurs relations.

Bien que peu ait filtré de ces négociations, on sait qu'elles portent en premier lieu sur les activités de l'Eglise dans le domaine de l'édition ainsi que sur son statut juridique. L'Eglise se plaint également de sa situation fiscale. Dans certains cas, les paroisses sont imposées, tandis que dans d'autres, elles sont exonérées en tant qu'"institutions sociales".

La question des activités d'information de l'Eglise est sans doute la plus épineuse. "L'Eglise étant porteuse de certaines conceptions idéologiques, il y aura nécessairement des divergences de vues sur ses activités dans ce domaine", déclare le ministre des Affaires religieuses.

Compte non tenu du quotidien "Slowo Powszechnie" publié par l'organisation catholique pro-gouvernementale "Pax", considérée comme anathème par les dirigeants ecclésiastiques, l'opinion catholique ne bénéficie que de trois hebdomadaires. Variant de 40,000 à 60,000 exemplaires, leur tirage est contrôlé par l'Etat et leur copie soumise à la censure.

L'Eglise souhaite un accroissement du tirage et davantage de liberté rédactionnelle. Elle a également demandé, sans obtenir de réponse, la mise en route de programmes radiodiffusés pour consoler les malades.

dépêches

LA DÉCISION du gouvernement conservateur de reprendre l'extraction et l'exportation de l'uranium suscite de très vives protestations en Australie. Les travailleurs, qui avaient interdit ce commerce il y a quatre ans, ont fait entendre leur opposition, saluée par une manifestation d'un millier d'adversaires de l'extraction d'uranium massés à l'extérieur du parlement. En revanche, la décision du gouvernement de Canberra a été favorablement accueillie dans les milieux officiels français et ouest-allemands.

PLUSIEURS DIRIGEANTS syndicaux péruviens arrêtés après la grève illégale du 19 juin ont été libérés mercredi par le gouvernement militaire afin de contribuer à détendre la situation sociale, indique un communiqué officiel. Afin de se réconcilier avec les syndicats au moment où le Pérou traverse sa crise économique la plus grave et avant de nouvelles mesures d'austérité, le gouvernement a accepté la réouverture des sièges des syndicats. La junte a aussi ordonné la réintégration de grévistes congédiés.

C'EST AU COURS d'un véritable sommet continental que les présidents Carter et Torrijos signeront, le 7 septembre, au siège de l'Organisation des États américains, les traités sur la rétrocession progressive du canal de Panama à la République de Panama. Le chef de la junte chilienne, Augusto Pinochet, et le président vénézuélien Carlos Andres Perez ont déjà fait savoir qu'ils assisteront à la cérémonie. Le chef de la junte argentine, Jorge Videla, n'a pas encore reçu d'invitation.

UN CANADIEN, M. Robert Stanbury, député libéral de la région torontoise et membre de la délégation canadienne à la Conférence mondiale contre l'apartheid qui se tient à Lagos, au Nigeria, a été élu vice-président de la conférence. Tout en dénonçant le système de discrimination raciale de l'Afrique du Sud, M. Stanbury a admis que le Canada avait des liens commerciaux importants avec Pretoria.

AUX PHILIPPINES, des policiers appuyés par des camions munis de canons à eau ont dispersé à la matraque un rassemblement à Manille de quelque 2.000 étudiants qui protestaient contre la loi martiale en vigueur depuis 1972. Une centaine de manifestants ont été blessés, dont quelques-uns ont dû être hospitalisés. Il n'y a pas eu d'arrestations. Les étudiants avaient invité les délégués à la conférence des juristes à venir voir de près «comment était respectés les droits de l'homme aux Philippines sous la férule de Marcos-Hitler», mais seuls quelques-uns sont venus au rassemblement.

FIDÈLE à son nom, le Front du refus (à tout règlement négocié au Moyen-Orient) a refusé d'assister aux travaux du Conseil central de l'OLP, qui ont commencé hier à Damas. Une quarantaine seulement des 55 membres du CCOLP étaient donc présents à la séance d'ouverture, dont Yasser Arafat, chef de l'OLP, Hani al-Hassan (Fath), Zouheir Mohsen (Saïqa), Ahmad Jibril (FPLP-commandement général) et Yasser Abed Rabbo (Front démocratique). On ne s'attend à aucune concession de la part de l'OLP à l'issue des travaux.

L'HISTOIRE de l'évasion, le 15 août dernier, de l'ex-chef de la Gestapo de Rome, Herbert Kappler, de l'hôpital militaire de la capitale italienne a été vendue par la femme de l'ancien colonel SS à une agence de «festures» hambourgeoise pour une somme très élevée, a annoncé, hier, le maire de Soltau, le Dr Jochen Rothardt. Mme Anneliese Kappler est domiciliée à Soltau, dans le «land» de Luenebourg en Basse-Saxe, et y exerce la profession de thérapeute. L'histoire de la «libération» de Herbert Kappler sera éventuellement publiée sous forme d'article de magazine illustré.

CHYPRE a demandé hier une réunion du Conseil de sécurité pour discuter l'aggravation de la situation dans l'île méditerranéenne. Le représentant chypriote à l'ONU, M. Zenon Rossides, a présenté la demande au président du conseil, M. Jacques Leprette, de France. M. Rossides a notamment invoqué la récente décision turque d'ouvrir une partie de la ville de Famagouste scellée depuis l'occupation du nord de l'île par la Turquie en 1974. Il y voit l'intention de «coloniser» la région.

Bilan positif de la visite de Vance en Chine: le dialogue est relancé

PEKIN (AFP) — Le dialogue sino-américain est relancé. Tel est le résultat essentiel de la visite à Pékin du secrétaire d'Etat Cyrus Vance, premier contact de l'administration Carter avec les dirigeants chinois.

Comme prévu, aucun résultat spectaculaire n'est venu conclure cette visite qui aura été qualifiée d'exploratoire du début à la fin, même par les dirigeants chinois, dont notamment le président Hua Kuo-feng, et aucun signe concret que des progrès substantiels aient été accomplis sur la question de Taiwan n'a été enregistré.

Toutefois, l'objectif déclaré de ce voyage, celui volontairement modeste d'établir une première prise de contact et d'explorer les points de vue réciproques pour une future normalisation, a été atteint.

Nous avons établi des communications efficaces entre officiels de haut rang de nos deux gouvernements qui se poursuivront dans le futur, a déclaré M. Cyrus Vance au cours d'une conférence de presse à la veille de son départ hier soir.

Malentendus dissipés

L'ensemble des déclarations enregistrées de part et d'autre à l'issue de cette visite de quatre jours tranche par son caractère positif sur la froideur de celles exprimées à l'issue du séjour du président Gerald Ford en décembre 1975. «Je dirai au président Carter que ce fut une bonne visite», a dit M. Vance lors du banquet d'adieu qu'il a offert hier soir, à la veille de son départ.

Il semble que beaucoup de malentendus, une certaine méfiance de la Chine au sujet des intentions américaines aient été dissipés au cours de cette visite.

Des deux côtés, et en particulier du côté chinois, ont noté les observateurs, on s'est attaché à mettre l'accent sur les points communs aux deux pays. On a relevé également une nette différence de ton entre les déclarations chinoises le jour de l'arrivée de M. Vance et celles enregistrées à l'issue de son séjour. Lundi, au moment même où il mettait le pied sur le sol de Chine, l'agence Chine Nouvelle publiait une déclaration du prési-

dent Hua réitérant avec fermeté les trois exigences de Pékin pour une normalisation des relations entre les deux pays.

Le successeur de Mao réaffirmait que Taiwan serait libéré au moment et de la façon qu'il plairait à la Chine qui ne souffrirait aucune ingérence étrangère.

Lors du premier banquet offert en l'honneur de M. Vance, M. Huang Hua, ministre des Affaires étrangères, a renouvelé encore la position chinoise.

Discretion

Hier soir, lors du dîner offert par M. Vance, M. Huang Hua a au contraire mis l'accent sur les questions d'intérêt commun aux deux pays dans la situation internationale actuelle. C'était la sans doute une discrète allusion à la politique de l'URSS dans le monde, désapprouvée aussi bien à Pékin qu'à Washington.

Pékin est resté exceptionnellement discret sur la question de l'URSS. M. Vance, quant à lui, sans vouloir entrer dans les détails — il s'est montré particulièrement laconique devant la presse — a clairement indiqué que si la Chine constituait l'un des éléments centraux de la politique étrangère américaine, il n'était pas question que cela puisse mettre en péril les relations des États-Unis avec un pays tiers, c'est-à-dire en particulier l'Union soviétique.

Les qualificatifs les plus positifs concernant la visite ont été employés: «Tres bonne, tres importante, tres utile, tres constructive pour le développement de la compréhension mutuelle et pour éviter les malentendus dans l'avenir», selon M. Vance.

Cependant, relèvent les observateurs, il n'a révélé aucun résultat concret de sa visite qui s'achève d'un commun accord sans communiqué final. La question de Taiwan a été abordée mais on estime généralement que le problème reste entier. Un émissaire américain, le secrétaire d'Etat adjoint Richard Holbrooke, se rendra à Taïpeh dans les prochains jours (ainsi qu'à Seoul) pour faire un compte rendu des entretiens de Pékin, a annoncé M. Vance.



Le président du PC chinois, Hua Kuo-feng (à droite), et le ministre des Affaires étrangères Huang Hua accompagnent M. Cyrus Vance et son épouse au Grand Palais du Peuple où ils ont eu, hier, un dernier entretien.

Portugal: Soares annonce des mesures d'austérité

LISBONNE (AFP) — Le premier ministre Mario Soares a annoncé hier soir à la radio-télévision un nouvel ensemble de mesures d'austérité destinées à freiner le déficit croissant de la balance des paiements et la grave crise financière que connaît le Portugal.

Contrairement à l'attente de certains observateurs, l'escudo qui avait déjà été dévalué de quinze pour cent en février ne sera pas à nouveau pour éviter une répercussion brutale sur la hausse des prix et d'inévitables spéculations, mais il va flotter.

Les prix des combustibles, en partie responsables de l'aggravation du déficit, vont être considérablement augmentés et l'essence portugaise sera la plus chère d'Europe: 26 escudos pour le super, soit 0,64 dollar et 23 escudos pour l'ordinaire.

Les taux d'intérêt seront augmentés de près de quatre pour cent pour encourager l'épargne et accompagner l'inflation, de l'ordre de 30 à 35 pour cent pour le premier semestre, et un contrôle sélectif du crédit sera appliqué.

De son côté, l'Etat va réduire de dix à vingt pour cent ses dépenses prévues au budget et certains investissements seront ralentis. Les travailleurs des entreprises en crise qui vivent aux frais de l'Etat seront également durement touchés. Il est en effet prévu que les contrats collectifs pourront être suspendus dans les secteurs en difficultés et que les travailleurs pourront être mis au chômage.

Le premier ministre a également annoncé une réduction énergique de la consommation en rappelant que le Portugal vivait au-dessus de ses moyens.

Prix inévitable

C'est ainsi que le déficit de la balance des paiements s'est élevé en 1976 à l'équivalent de six mil-

liards de francs, déficit qui n'a fait que s'aggraver cette année malgré les prévisions du gouvernement de le réduire de deux milliards. La politique d'austérité, malgré son coût social évident et la grande dose d'impopularité qu'elle implique est donc le prix inévitable, a souligné M. Soares, du redressement économique et du salut national.

Sans un minimum de stabilité économique, a affirmé le premier ministre, la démocratie ne pourra pas fonctionner et sans la consolidation de la démocratie, la voie

vers le socialisme démocratique sera également compromise. M. Soares a justifié à cet égard la politique pragmatique de son gouvernement minoritaire en affirmant qu'il ne trahissait pas son programme et ses principes. Il a par ailleurs admis l'endettement progressif du Portugal, selon lui inévitable, en raison des fuites de capitaux en 1974 et 1975 et des augmentations de salaires. A cet égard, il s'est félicité de l'appui obtenu auprès des pays alliés grâce au prestige de son gouvernement et notamment du prêt international de 750 millions.

Hollande: Den Uyl renonce à former un gouvernement

LA HAYE (Reuter, AFP) — M. Joop Den Uyl a informé hier soir la reine Juliana de l'échec de sa tentative de constituer un gouvernement de coalition.

Un communiqué officiel précise que M. Den Uyl, chef du parti socialiste, a demandé à la souveraine de le décharger de sa mission de constituer le nouveau gouvernement et que la reine a accepté.

Les efforts prolongés de M. Den Uyl, qui expédie les affaires courantes depuis les élections du 25 mai, ont échoué sur la question de la réforme de l'avortement.

Le parti socialiste et le petit parti démocratique «66» souhaitent que l'avortement soit autorisé sur simple demande. Mais les chrétiens-démocrates de M. Andreas Van Agt, ministre de la Justice, ne l'acceptent que dans le cas où une prolongation de la grossesse met en danger physique ou mental la santé de la mère.

Les chrétiens-démocrates, numériquement le deuxième parti aux États-généraux, avaient rejeté la veille la proposition de M. Den Uyl de laisser les députés voter librement et individuellement sur la question de la réforme de l'avortement.

M. Van Agt encourageait cependant M. Den Uyl à ne pas renoncer et l'engageait à poursuivre les négociations à ce sujet.

C'est la deuxième fois que M. Den Uyl renonce à former le gouvernement. La première fois, le 15 juillet dernier, ses efforts avaient échoué à cause des difficultés surgies à propos des modalités de la participation des travailleurs aux bénéfices des entreprises. La reine l'avait chargé à nouveau de la même mission le 27 juillet.

La reine Juliana commencera dès aujourd'hui ses consultations pour trouver une solution à la crise gouvernementale.

Business Week réclame la démission de Bert Lance

WASHINGTON (AFP, AP et UPI) — Le président Carter a fait une grave erreur en prenant la défense de Bert Lance, et celui-ci devrait quitter son poste de directeur du budget car il a prouvé qu'il ne mérite pas la confiance du public, écrit l'hebdomadaire Business Week dans un éditorial.

L'hebdomadaire reconnaît que l'ancien directeur de deux banques de Georgie ne semble pas avoir agi illégalement en contractant ses prêts bancaires, mais il affirme que M. Lance a

tout de même profité de sa position pour servir ses propres intérêts.

Le président et son entourage doivent donner le diapason moral de la nation, poursuit Business Week, et si M. Lance reste à son poste, l'administration sera discréditée aux yeux de la jeunesse.

Entre-temps, la Maison-Blanche faisait savoir que le président Carter était au courant des problèmes financiers de M. Lance avant de le nommer, et qu'il ne regrette pas sa décision.



Le premier ministre israélien Menachem Begin, dont le complet est détrempé par la pluie, est accueilli à Bucarest par des dirigeants roumains, dont le premier ministre Manescu (à droite).

La Roumanie réitère devant Begin son soutien à l'OLP

BUCAREST (AFP, AP, Reuter) — La visite qu'effectue le premier ministre Menachem Begin en Roumanie a donné lieu à un incident public lorsque le premier ministre Manea Manescu lui a déclaré en portant un toast que l'OLP devait siéger à la conférence de Genève et qu'Israël devait se retirer des territoires occupés depuis 1967.

M. Begin s'est alors écarté de son texte pour répondre à son hôte roumain: «J'ai le triste devoir de vous informer, Monsieur le Premier Ministre, que les Arabes veulent réduire à néant notre nation et détruire notre pays. Si dans n'importe quel pays européen, y compris la Roumanie, une minorité décidait de s'armer et déclarait vouloir tuer femmes et enfants, aucun gouvernement, incluant celui de la Roumanie, ne négocierait avec eux.»

Sur le même ton de franchise, les Roumains ont également criti-

qué la décision israélienne d'établir des colonies à l'ouest du Jourdain.

M. Begin effectue une visite de cinq jours dans le seul pays communiste qui a des relations avec l'Etat d'Israël. D'autres leaders juifs sont déjà venus en visite officielle.

Les entretiens que les deux premiers ministres ont eus dans l'après-midi n'ont porté, selon Agerpres, que sur les problèmes bilatéraux dans les domaines économique, scientifique, technologique et culturel.

M. Begin, comme il l'a déclaré publiquement, aimerait arriver à une entente sur la «possibilité et la nécessité» de réunir les familles. Il existe, selon les autorités israéliennes, quelque 70.000 Juifs en Roumanie tandis que Bucarest établit ce chiffre à 25.000. A l'exclusion de l'URSS, cette année,

seulement 681 Juifs ont pu quitter les pays communistes, ce qui ne représente que la moitié du chiffre de l'an passé pour les sept premiers mois.

La «mission sacrée» de Begin au sujet des Juifs roumains de pouvoir quitter le pays ne semble pas avoir beaucoup de chances ni de succès, si on se fie à la volonté du gouvernement roumain de mettre en relief son amitié pour les pays arabes.

Par exemple, une mission égyptienne est également en visite dans le pays pendant la visite de M. Begin. Celui-ci a aussi démenti les rumeurs selon lesquelles la Roumanie interviendrait comme médiateur dans la crise du Proche-Orient.

Il s'agit du second voyage à l'étranger de M. Begin depuis son accession au pouvoir. Il doit rencontrer le président Ceausescu au cours de la journée.



Hachette au poing, un villageois de l'ouest de l'Ogaden accueille avec joie les guérilleros somaliens qui viennent de libérer son village en chassant les troupes éthiopiennes. Le mouvement nationaliste somalien ne cache pas son intention de rattacher l'Ogaden tandis que le président Mengistu a promis aux Éthiopiens de reprendre ce territoire.

Nouvelle offensive diplomatique pour régler le problème rhodésien

d'après Reuter, AFP et AP

Une nouvelle offensive diplomatique s'engage à partir d'aujourd'hui en vue de guider le problème rhodésien vers un règlement pacifique et toutes les parties intéressées y sont impliquées: Londres, Washington, les États africains «de première ligne», les régimes Smith et Vorster.

La clé de ce règlement escompté: un nouveau plan anglo-américain que le secrétaire au Foreign Office, David Owen, et l'ambassadeur américain à l'ONU, Andrew Young, iront soumettre tour à tour aux États de première ligne, à Lusaka, au régime Vorster, à Pretoria, et au régime Smith, à Salisbury.

Auparavant, M. Smith aura déjà consulté M. Vorster, à Pretoria.

Ce nouveau plan ne sera rendu public qu'ultérieurement, mais les quelques grandes lignes divul-

guées dans la presse britannique et sud-africaine ont attiré de part et d'autre des refus qui augurent très mal pour la nouvelle initiative de paix, qui survient un an après la mission Kissinger en Afrique australe.

Selon diverses sources, le plan Owen-Young prévoyait notamment la démission d'Ian Smith, son remplacement par un administrateur nommé par Londres, la dissolution de l'armée rhodésienne ainsi que des forces de guérilla, des élections au suffrage universel.

Londres serait appelé à superviser une force de paix (qui pourrait être un contingent de l'ONU, d'après les entretiens d'hier entre le secrétaire général Kurt Waldheim et le premier ministre James Callaghan) qui assurerait le maintien de l'ordre pendant la période de transition.

À Salisbury, où le régime Smith se prépare aux élections prévues pour le 31 août, un porte-parole officiel a qualifié les nouvelles propositions de «totalement inacceptables», ajoutant qu'elles ne faisaient que renforcer la détermination du régime minoritaire blanc de rechercher un accord avec des Africains modérés, comme l'évêque Muzorewa et le pasteur Sithole.

À Dar-es-Salaam, on a appris d'une haute source tanzanienne que les pays de première ligne rejettent le nouveau plan anglo-américain s'il tend au désarmement des maquisards.

Le président tanzanien Julius Nyerere, qui se trouvait à Washington et Londres récemment, avait déclaré à son retour avoir obtenu l'assurance des deux capitales que les maquisards nationalistes formeraient le noyau de la future armée du Zimbabwe indépendant.

Suzi Park Thomson nie tout lien avec le lobby coréen

WASHINGTON (AP et UPI) — Menacée de poursuites pour outrage au Congrès, Suzi Park Thomson, 34 ans, la secrétaire d'origine coréenne connue pour les réceptions qu'elle donnait à Washington, a affirmé hier ne rien savoir des activités du lobby coréen auprès des législateurs américains.

Après avoir insisté pour témoigner publiquement devant le Comité d'éthique du Congrès enquêtant sur l'affaire, afin, avait-elle dit, d'éviter des fuites partielles susceptibles de déformer la vérité, Mme Thomson a témoigné à huis clos durant cinq heures hier, devant le comité.

À sa sortie, elle a confié aux journalistes, en présence de son avocat Philip Hirschkop, que les réceptions qu'elle organisait pour des membres du Congrès ont été nettement exagérées dans la presse. «Je faisais la cuisine et les Congressmen lavaient la vaisselle», a-t-elle dit.

Le mois dernier déjà, Mme Thomson, convoquée devant un jury fédéral enquêtant sur la même affaire, avait nié tout lien avec les principaux personnages du scandale, notamment l'homme d'affaires Tongsun Park, l'ancien ambassadeur coréen Kim Dong Jo et l'ancien chef des services coréens Kim Yung Hwan.

Elle a maintenu cette version devant le comité de la Chambre.

Entre-temps, le Christian Science Monitor annonçait hier que 58 membres de la Chambre des représentants et 27 sénateurs ont eu des contacts avec Tongsun Park et ses associés, et que 42 représentants et 10 sénateurs l'ont admis.

Six représentants ont même avoué avoir reçu près de \$11,000 sous forme de contributions politiques de la part de Park.

Le représentant démocrate Robert Legett, de Californie, a pour sa part avoué avoir eu une

liaison avec Mme Thomson, maintenant divorcée. Celle-ci a déclaré hier que cette liaison

était tout à fait privée, n'impliquant en rien les intérêts nationaux.



Suzi Park Thomson cause avec les journalistes à sa sortie du Capitole où elle a témoigné à huis clos durant cinq heures devant une commission parlementaire enquêtant sur le scandale coréen.



VILLE DE MONTRÉAL AVIS AUX CONTRIBUABLES

TAXE DE L'EAU ET DE SERVICES ET TAXE D'AFFAIRES EXERCICE 1977 / 1978

Je crois vous être utile en vous rappelant que le paiement de la taxe de l'eau et de services et la taxe d'affaires est dû **AU PLUS TARD LE 1^{er} SEPTEMBRE 1977.**

Pour faciliter votre paiement et éviter les frais d'intérêt que la loi rend obligatoire, je vous invite à payer votre compte **DÈS MAINTENANT**, par la poste ou à toute succursale d'une **BANQUE** ou d'une **CAISSE POPULAIRE**.

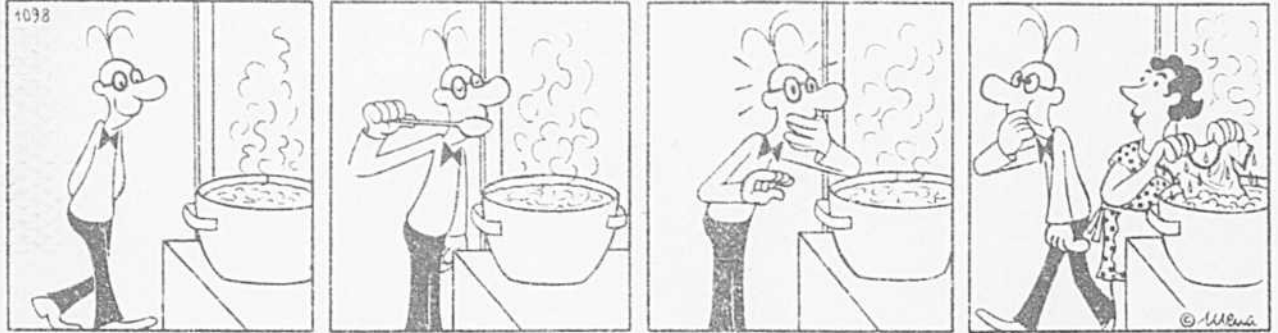
LE DIRECTEUR DES FINANCES
Fernand Denis, c.a.

Hôtel de Ville
Montréal, le 26 août 1977

BOZO



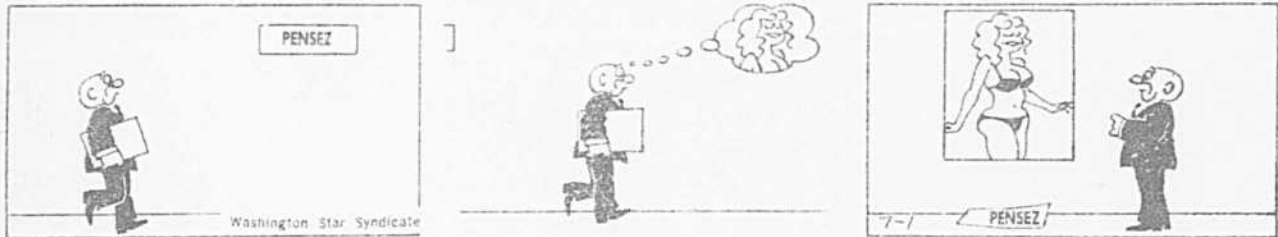
CANDIDE



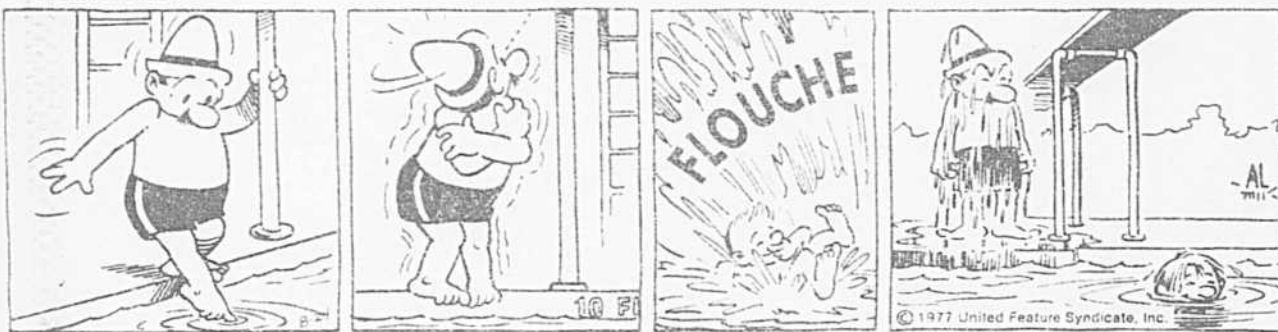
MUTT ET JEFF



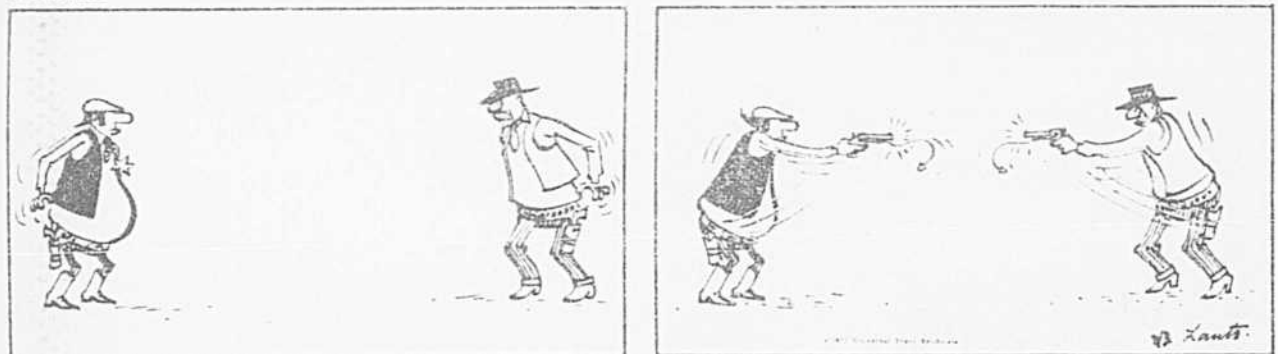
MON ONCLE



FERDINAND



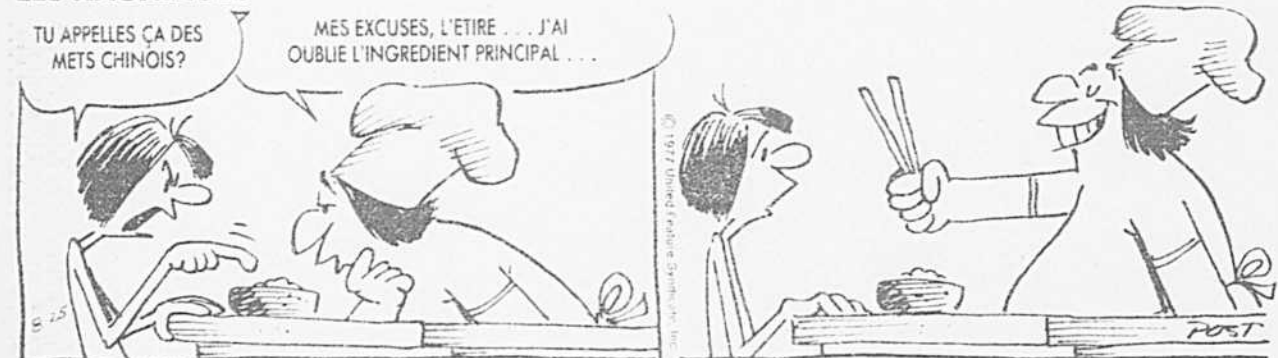
BASILE



PEANUTS



LES NAUFRAGÉS



PHILOMÈNE



HAGAR DUNOR le VIKING



Votre horoscope

Le parallèle Soleil - Pluton vous incite à approfondir divers problèmes. Vous ne vous contenterez plus de la routine et d'une superficialité frivole. Vous voudrez aller au fond des choses mais votre attitude critique risque de vous attirer un certain nombre de difficultés. Chance: avec 7 et 40.

ANNIVERSAIRES: Vous avez de bons atouts pour améliorer la qualité de votre vie, pour faire en sorte que diverses difficultés s'éloignent au mieux de vos projets.

NAISSANCES: Les enfants nés ce jour seront affectueux, tendres et conciliants, ils seront très attachés à leur groupe et seront capables de beaucoup de dévouement.

DU 21 MARS AU 20 AVRIL
BELIER
Profession: Ne vous laissez pas aller à votre mauvaise humeur, contrôlez-vous pour éviter des erreurs de tactique et de diplomatie. Affection: Un lien d'amitié se transforme en sentiment plus tendre. Santé: Surveillez votre tension.

DU 21 AVRIL AU 20 MAI
TAUREAU
Profession: Ne laissez pas s'accumuler les dossiers, vous aurez du mal à rattraper le retard que vous prenez dans votre travail. Affection: Montrez-vous plus attentionné avec votre partenaire. Santé: Surveillez votre vue.

DU 21 MAI AU 21 JUIN
GÉMEAUX
Profession: Le prestige accru dont vous jouissez vous permet de soumettre un projet qui vous tient à cœur, avec toutes les chances de succès. Affection: Laissez votre entourage s'exprimer librement. Santé: Surveillez votre vue.

DU 22 JUIN AU 22 JUILLET
CANCER
Profession: Ne vous laissez pas aller à l'ivresse du succès, maintenez votre effort pour obtenir un résultat vraiment durable. Affection: Cherchez un cadeau qui fera plaisir à votre partenaire. Santé: Mangez plus de crudités.

DU 23 JUILLET AU 23 AOÛT
LION
Profession: Une extension de vos affaires trop rapide risque de vous mener à l'échec si vous ne vous assurez pas des bases solides. Affection: Ne vous tourmentez pas inutilement au sujet de votre famille. Santé: Bonne.

DU 24 AOÛT AU 22 SEPTEMBRE
VIERGE
Profession: Soyez entreprenant et efficace, ce n'est qu'au prix de cet effort que vous parviendrez à réaliser vos projets. Affection: Votre caractère trop frivole déçoit votre partenaire. Santé: Faites de la marche à pied.

DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE
BALANCE
Profession: Faites preuve de plus d'esprit pratique pour mettre en oeuvre vos projets, associez-vous à des personnes qui peuvent vous aider. Affection: Soyez plus compréhensif et plus ouvert. Santé: Soins d'esthétique.

DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE
SCORPION
Profession: Vos perspectives s'améliorent grâce à vos idées nouvelles, toutefois avant de les mettre en oeuvre, prenez conseil d'une personne avisée. Affection: Ne faites pas souffrir votre partenaire. Santé: Ménagez-vous.

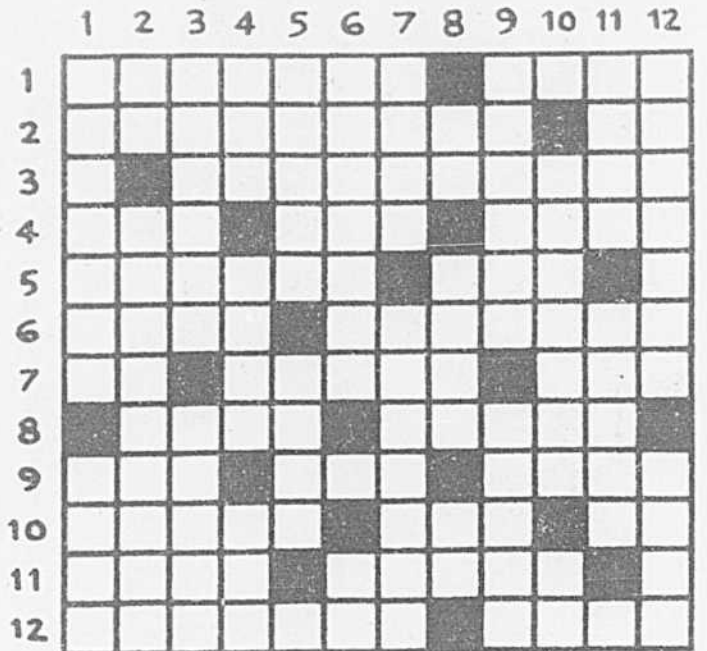
DU 23 NOVEMBRE AU 21 DÉCEMBRE
SAGITTAIRE
Profession: Attachez-vous à des idées pouvant déboucher sur des possibilités commerciales et ménagez-vous des appuis de vos collaborateurs. Santé: Ménagez vos reins.

DU 22 DÉCEMBRE AU 20 JANVIER
CAPRICORNE
Profession: Ne comptez pas trop sur un apport d'argent hypothétique pour renflouer votre caisse, soyez très prudent dans vos dépenses. Affection: Engagez-vous de façon plus sérieuse. Santé: Faites des repas légers.

DU 21 JANVIER AU 19 FÉVRIER
VERSEAU
Profession: Ne commettez pas d'erreur et ne préférez pas une satisfaction de vanité passagère qui vous ferait perdre l'estime de vos collaborateurs. Affection: Laissez-vous aller à votre générosité. Santé: Bonne.

DU 20 FÉVRIER AU 20 MARS
POISSONS
Profession: Recherchez des activités qui vous mettent en contact avec un public et qui vous permettent de vous exprimer. Affection: Faites quelques concessions pour maintenir l'harmonie. Santé: Bonne vitalité.

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT
1—Mauvais pli d'un vêtement — Versant à l'ombre.
2—Flâner — Possessif.
3—Juifs.
4—Confus — Dans la rose des vents — A tel point.
5—Conséquences — De moi.
6—Saisons — Assembler deux câbles électriques.
7—Ricané — Joyeux — Ville d'Allemagne.
8—Matière grasse — Fils de la soeur.
9—Gendre de Mahomet — Lentille — Orateur grec.
10—Manteau sans manches — Pronom — Saint.
11—Avancée en âge — Retenir une place dans un théâtre.
12—Période d'examen — Goût excessif.

VERTICALEMENT
1—Mettre délicatement une chose en un lieu — Gisement minier de grande étendue.
2—Coups de baguettes — Ensemble des outils nécessaires à une profession.
3—Instruit d'un secret — On y enfle des harengs.

4—Système d'unités — Empereur de Bulgarie — Doubles règles.
5—Où l'air circule — Intention arrêtée.
6—Saletés — Saint normand.
7—Fils d'Anchise — Retraite.
8—Devant Golea — Enjeu — Annoncé.
9—Qui sont en usage — Ajuster.
10—Réduites de volume — Radium.
11—Fin de prière — Touchées.
12—Rongeurs à pattes palmées — Individu.

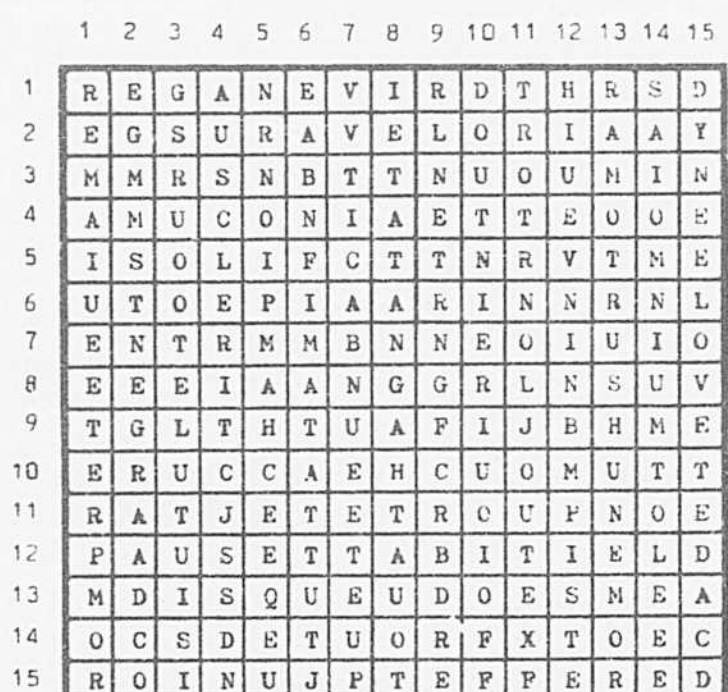
Solution au prochain numéro

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1 H A B L E U R I S S U
2 U N I E R I A D I N
3 M E S S A G E R R A
4 E M T R E N T I E M E
5 C I E E N S I L E O
6 T E T E N T S E L O N
7 E C R E E N T S S
8 L E I S I E N E S
9 B U T E R E S A U E
10 R E E U S E T R A C
11 O U R L E T O T E N T
12 C R A I E T R E S S E

Solution du dernier problème

MOT-MYSTÈRE

SPORTS — Un mot de 7 lettres



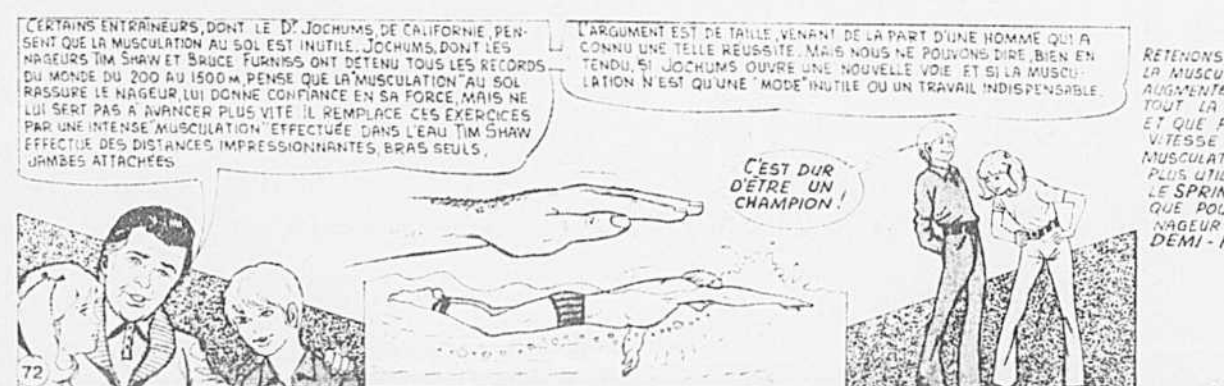
AMATEUR DAMER INTER OMNIUM TENNIS
ARBITRE DEMI JETE PISTE TENU
ARGENT DISQUE JOUTE PLUME TETE
AROSA DOUBLER JUDO PODIUM TOLEE
BATTE DRIVE JUGE RAID TROU
BATTOIR EFFET JUNIOR RING ROMPE VELO
BOXE ENVOI MATCH ROME ROMPRE VOLEE
CADET FANGIO MIL ROUTE RUSH
CANOT FEINTE MOUCHE ROUTE RUSH
CHAMPION FOSSE NATATION SAUT
CISEAU FRONTON NURMI TATAMI
COTE HAIE

Solution du dernier problème: DIVISION

Explication du jeu

Éliminez un à un les mots de la liste que vous repérez dans la grille. Ces mots peuvent se lire horizontalement, verticalement, diagonalement, de droite à gauche, de gauche à droite, de bas en haut et de haut en bas. Les lettres qui vous resteront composent le mot-mystère.

LA NATATION / Musculation dans l'eau



Contribution de \$500

Le Parti québécois appuie les employés de Robin Hood

(PC) — L'exécutif national du Parti québécois a décidé d'appuyer les employés de la minoterie Robin Hood Multifoods, en grève depuis le mois de février.

Le PQ a d'ailleurs fait parvenir une somme de \$500 au fonds de subsistance des grévistes de la

Robin Hood en guise d'appui tangible. De plus, l'exécutif a incité les autres instances du parti, aux niveaux régional et local, à poser des gestes concrets pour affirmer leur sympathie envers les travailleurs en participant à la campagne de boycottage des produits alimentaires Robin Hood.

Hôpital Général de Montréal: les 37 employés de soutien ne seront pas congédiés

par Claudette TOUGAS

Les 37 employés de l'hôpital Général de Montréal ne seront vraisemblablement pas mis à pied. Bien que leur syndicat, le Syndicat des employés d'hôpitaux de Montréal, ait clairement et fermement expliqué leur cas, mercredi, lors d'une conférence de presse, en spécifiant qu'ils avaient reçu une lettre à cet effet.

Selon M. Jean-Louis Bertrand, chef du cabinet du ministre Denis Lazure, avant de congédier un employé ou des employés à cause d'insuffisance budgétaire, tous les directeurs d'hôpitaux doivent "en parler" avec le ministre des Affaires sociales. Ce qui a été fait dans la journée de mercredi.

Le cabinet du ministre a alors demandé au directeur de l'hôpital Général, le Dr Barkun, "de surseoir" à sa décision jusqu'à ce qu'il y ait eu discussion entre les deux parties.

Joint en fin d'après-midi, hier, le Dr Barkun a reconnu ces faits. Il a également dit avoir discuté avec les membres du cabinet du ministre. Mais il a aussi tenu à préciser qu'il ne s'agissait pas (ou ne s'agirait pas) de congédiement proprement dit. Mais plutôt de "bumping".

Qu'est-ce que cela veut dire? En raison des coupures budgétaires, certains employés se verront dans l'obligation, selon leur ancienneté ou plutôt du peu de temps qu'ils sont à l'emploi de l'hôpital, d'accepter un poste moindre que celui qu'ils occupent actuellement. Il va sans dire qu'une diminution de salaire va de pair avec ce "bumping".

Rappelons que le Dr Barkun ne s'attendait pas à la coupure budgétaire dont lui faisait part le ministre des Affaires sociales, en avril dernier: "Le ministre avait dit, en décembre, qu'il n'y en aurait pas."

Tout indique donc que ces 37 employés de soutien ne seront pas mis à pied le 31 août prochain: "Le processus de négociation est engagé avec le syndicat", a tenu à préciser le Dr Barkun. On en saura davantage d'ici quelques jours.

BREVETS D'INVENTION

Robic, Robic

ET ASSOCIÉS

Marques de commerce

Dessins de fabrique

en tous pays

2100, rue Drummond, Montréal

Téléphone: 288-2152

H3G 1X5

La prochaine fois que vous aurez le goût d'un sherry doux, rappelez-vous ces vérités au sujet d'Emu... le vin des antipodes.

Pureté Emu

La pureté du Sherry Emu Cream d'Australie est assurée par un contrôle de la qualité parmi les plus rigides au monde.

Valeur Emu

Le Sherry Emu Cream est à prix raisonnable. De fait, Emu est un des sherrys qui se vend le meilleur marché.

Universalité

La qualité du Sherry Emu Cream permet de le savourer en plusieurs occasions. Servez-le nature ou sur glace, seul ou pour accompagner un repas léger.

Goût Emu

Le Sherry Emu Cream est délicieusement doux. Vous et vos amis aimerez son riche bouquet et sa saveur veloutée.

D'autres bons vins Emu: Sherry demi-sec: Porto 999



VINS EMU DE L'Australie ENSOLEILLÉE



photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Hommes et femmes unissaient leur voix, hier soir, pour réclamer du gouvernement un réseau de garderies gratuites. Alors que les garderies Soleil et Saint-Louis sont menacées d'expulsion par la CECM, les parents exigent les locaux gratuits pour établir des garderies dans les écoles désaffectées.

Des parents veulent un réseau de garderies gratuites

Pres de 500 personnes se sont rendues hier soir au bureau du ministre des Affaires sociales, angle Saint-Denis et Bellechasse, afin de réclamer du ministre Denis Lazure et du gouvernement québécois la mise sur pied d'un réseau universel de garderies.

Parti de la garderie Soleil, rue Marie-Anne,

le défilé a emprunté les rues Mont-Royal et Saint-Denis. Tout au long du parcours, des tracts étaient distribués et les passants étaient invités à signer la pétition pour les garderies gratuites. Cette pétition compte déjà plus de 8.000 signatures.

Tout en réclamant des garderies gratuites,

SOS Garderies poursuit sa lutte pour éviter l'expulsion des garderies Soleil et Saint-Louis des locaux de la CECM. Rappelons que ces deux garderies refusent de payer le loyer exigé par la CECM depuis le mois de mai et ont reçu des menaces d'expulsion cette semaine. Depuis une quinzaine

de jours, ces garderies sont occupées jour et nuit par les parents afin d'éviter que des représentants de la CECM mettent la clé dans la porte pendant leur absence.

Environ le tiers des manifestants d'hier soir étaient des hommes. Pour les organisateurs, c'est une preuve

irréfutable que les garderies ne sont plus seulement une affaire de femme mais une mesure sociale indispensable.

Des témoignages de parents des garderies indiquaient que bien souvent les femmes n'avaient qu'un seul choix: ou la garderie et le travail, ou bien la

maison et les prestations du bien-être social.

Les parents des 100 enfants qui fréquentent les garderies Soleil et Saint-Louis qualifient d'acceptable l'attitude du gouvernement qui apparemment ne fait rien pour aider les garderies à éviter l'expulsion dont les menace la CECM.

VOICI CE QUE DISENT LES EXPERTS A PROPOS DE LA VOLVO:

Qui saurait mieux dire à propos des nouvelles Volvo — et de leurs performances ici au Québec — que ces propriétaires de modèles Volvo récents de la région de Montréal? Avant d'acheter toute autre voiture, lisez ce qu'ils en pensent, et laissez-vous guider par votre bon jugement en allant chez un concessionnaire Volvo de votre voisinage pour faire un essai de conduite.



"Je ne pouvais plus supporter la douleur," disait Pierre Charbonneau à propos du siège de sa voiture américaine 1977 de \$9000. Après trois mois seulement, il la donna en reprise pour une Volvo 264GL 1976, munie de sièges baquet conçus par des spécialistes en orthopédie. Confortable, maintenant, il le sera aussi au cours des 40.000 milles qu'il compte faire cette année pour sa compagnie de fournitures dentaires. Et avec l'aide de Sarah, même laver sa Volvo est sans douleur!



"Je gagne ma vie à l'aide de cette voiture. J'ai besoin d'une voiture sûre et fiable, et d'un excellent service, car mon travail en dépend." Albert Jutras, commissaire enquêteur, compte sur la Volvo. Cette 244 1976 est sa quatrième Volvo. S'il demeure fidèle à la Volvo, c'est dû au minimum de frais qu'elle occasionne. M. Jutras n'hésite pas à dire que "la Volvo est une voiture économique."



Voici la seconde Volvo 244 1976 de Serge Daoust. Un gros camion frappa la première par derrière à 40 m/h pour ensuite monter sur le toit qui pourtant tint le coup: la mère et les deux enfants de M. Daoust purent ainsi ouvrir les portes et sortir. M. Daoust est détective en charge de sécurité publique. Mais en achetant une voiture "je me préoccupe de la sécurité de ma famille," dit-il. Aussi a-t-il acheté une autre Volvo.

NOUS SERONS FIERES DE VOUS MONTRER LES NOUVELLES VOLVO.

© VOLVO CANADA LTÉE

AVO AUTO INC. 2077 ouest, rue Ste-Catherine, 931-0395
GAREAU MOTOR SALES INC. 10175, rue Papineau, 381-3987
JAC AUTO 3612, boul. St-Jean, 626-8120

LATREILLE AUTOMOBILE LIMITED 4184, rue St-André, 522-2121
LEMENN AUTOMOBILE LIMITÉE 3839, boul. Taschereau, 678-1220
UP-TOWN AUTOMOBILES LIMITED 400, boul. Décarie, 748-8807/8

Qui dit que l'argent ne fait pas le bonheur?

Sûrement pas ces heureux gagnants de prix en argent comptant. Et ce ne sont que quelques-uns des chanceux qui ont gagné des prix de \$5., \$100., \$500., ou \$1,000. au CONCOURS-BINGO DE PEPSI-COLA. Vous pourriez aussi être du nombre, puisque plus de deux millions de prix sont offerts durant ce concours. C'est presque un million de plus que prévu. Et nous vous offrons maintenant 15 rondelles-primés, ce qui rend la participation au BINGO DE PEPSI-COLA plus intéressante que jamais. Il reste encore une foule de prix en argent comptant à gagner et le concours se termine le 19 septembre 1977.



Gisele Thibeault, Sudbury, Ontario
Doug James, Kingston, Ontario
Jan Deptuch, Saskatoon, Saskatchewan
Germaine Landry, Montréal, Québec
Robin McLennan, Barrie, Ontario
Suzanne Bernad, Theford Mines, Québec
Anne Ellis, Willowdale, Ontario
Christelle Blanchette, Montréal-Nord, Qué.
Ken Valdon, Campbellton, N.B.
Michel Brodeur, St. Damade, Québec
Linda Leaman, Salisbury, N.B.
Rosemary Haggett, Sydney Mines, N.S.
Precille Croteau, Granby, Québec
Allan Bohson, Hawarden, Saskatchewan
Frank Cole, Vancouver, B.C.
Odette Gauthier, Bergeronnes, Québec
Maurice Marchande, Trois-Rivières, Québec
Dale M. Fraser, New Waterford, N.S.
Raymond Lesperance, Windsor, Ontario
Rita Corcoran, Coniston, Ontario
Roger Dupras, Belair, Québec
Carole Michaud, Edmundston, N.B.
Jean Page, Digby, N.S.
Sheila Schueller, Viscount, Saskatchewan
Gerry Leclercq, Mayerthorpe, Alberta
Donald Menard, Cornwall, Ontario
Jocelyne Labbé, East Angus, Québec
Nolan Ripley, Chatham, Ontario
Robert Wilson, Moncton, N.B.
Frank Zimmard, Squamish, B.C.
Ronald Nagraeff, Pelly, Saskatchewan
Louise Bell, Sherbrooke, Québec
Brian Sim, St. Thomas, Ontario
Frank Fila, Samia, Ontario
George Belliveau, Scoudouc, N.B.
Cathy Palichuk, Pine River, Manitoba
John Wall, Cornwall, Ontario
Nicky LeGresley, Chatham Head, N.B.
Daniel O'Brien, Toronto, Ontario
Phillip MacLeod, Milton, N.S.
Dan Heath, Scarborough, Ontario

Isabel Murphy, Long Sault, Ontario
Jean Rock Lebel, Trois-Pistoles, Québec
Peter Bertacco, Burns Lake, B.C.
Hazel Swire, Sault Ste Marie, Ontario
Mario Fournel, Cadillac, Québec
Adwena MacDonald, New Waterford, N.S.
Tony Steiner, Camrose, Alberta
Thomas Dodman, Kelowna, B.C.
Micheline Rodrigue, Ancienne Lorette, Qué.
Lorna McNally, Belleville, Ontario
Leslie Strutt, Winterburn, Alberta
Sonia Tait, Codette, Saskatchewan
Anton Dyck, Winkler, Manitoba
Charles Burke, Simcoe, Ontario
Monique Méthot, Vanier, Québec
Eveline Minier, Port-Alfred, Québec
Stella Goodwin, Amherst, N.S.
Raymonde Dagenais, Laval, Québec
Eric Demeules, Pte. Lebel, Québec
Debbie Hart, Mabou, N.S.
Karl Walker, Brandon, Manitoba
Margaret Atamanuk, Welland, Ontario
Dan Clancy, Hastings, Ontario
Donald Carlson, Sturgis, Saskatchewan
Linda Bahr, Edmonton, Alberta
Martin Mackey, Manmet, Ontario
Robert Elliott, Cambridge, Ontario
Cynthia Paborso, Fort McMurray, Alberta
Beatrice Lanoix, Byrson, Québec
Kimberlee Savoie, Campbellton, N.B.
Jason Steht, Innisfail, Alberta
Fee Leong, Clearbrook, B.C.
Patty May, Prince George, B.C.
Kathryn Vriesacker, Woodslee, Ontario
Kenneth Wasyluk, Flin Flon, Manitoba
Donna Young, Toronto, Ontario
Walter Mann, Tide Head, N.B.
Dawn Kelley, Windsor, N.S.
Turcotte Bertrand, Theford Mines, Québec
Jean Robertson, Oshawa, Ontario
Richard Bouffard, Toronto, Ontario
Jacques Bédard, Messines, Québec
Lise Forget, South Durham, Québec
Calvin Sargent, Botha, Alberta
Edna Horsleben, Vancouver, B.C.
Shelley Jarvis, Calgary, Alberta
Gérard Garipey, Drummondville, Québec
Nancy Leflar, Roblin, Manitoba
Ginger Wilkinson, Saskatoon, Saskatchewan
Barry Oram, Coronation, Alberta
Linda Fischer, Kitchener, Ontario
Victor Haddad, Ottawa, Ontario
Dominique Desbines, Charlevoix, Québec
Pierre Houle, Longueuil, Québec
Neil Pasqua, Regina, Saskatchewan
Rod Campbell, Teulon, Manitoba
Daniel Moreau, Kingston, Ontario
Sharon Sorchinski, Nanaimo, B.C.
Sadra Aasen, Creston, B.C.
Anna Joy, Port Union, Newfoundland
Louis Godin, Montréal, Québec
Jeanette Chester, Hudson Bay, Saskatchewan
Susan Gauthier, Chelmsford, Ontario
Wesley Whitmore, Apsley, Ontario
James Hurley, St. John's, Newfoundland
Peggy Gordon, Cobourg, Ontario
Roger Coulombe, Campbellton, N.B.
Jamie Carr, Scarborough, Ontario
Catherine Crispo, Antigonish, N.S.
Errol Bloom, St. Laurent, Québec
Cécile Harnois, St. Hyacinthe, Québec
Dorothy Doumoulin, Hamilton, Ontario

Pierre Cloutier, Shawinigan, Québec
Charles Richard, Cocagne, N.B.
Joanne Harvey, Guelph, Ontario
Lawrence Koowenhoven, Vancouver, B.C.
Chris Aasen, Red Deer, Alberta
Joy Slaney, Burin, Newfoundland
Elaine Ward, Moncton, N.B.
Roméo Leduc, Val Caron, Ontario
Martine Laruche, Sherbrooke, Québec
Larry McGugan, Port McNicoll, Ontario
Bradley Quick, Kamloops, B.C.
Donald Morton, Whelan, Saskatchewan
Wayne Sandison, Winnipeg, Manitoba
Valerie Enns, Purple Springs, Alberta
Denise Sauvé, Blainville, Québec
Herby Burns, Saskatoon, Saskatchewan
Mario Marcotte, Anjou, Québec
Michael King, Wingham, Ontario
Sandi Elwes, Delaware, Ontario
Sylvia Sereda, Wakaw, Saskatchewan
Peter Krawchuk, Calgary, Alberta
Charlie Truckle, Toronto, Ontario
Dan Jung, Duncan, B.C.
Galvin Goldthorpe, Stettler, Alberta
Marlene Melitzer, Elmira, Ontario
Martin Cardinal, St. Hilaire, Québec
Maurice Julien, L'Islet, Québec
Bernard Dupont, Black Lake, Québec
Rodrique Robinson, St. Jacques, N.B.
Lloyd McLeod, Montréal, Québec
Bernard Lachance, Ottawa, Ontario
Simon Larocque, Pigeon Hill, N.B.
Rod Gervais, Pembroke, Ontario
Aimé Aube, St. Léonard, Québec
Anita Myre, Verdun, Québec
Diane Soucy, Village Clair, N.B.
Kevin Hunter, Amherst, N.S.
Agnes Dunn, Newcastle, N.B.
Vincent Lajoie, Belle River, Ontario
Jocelyne Coursol, Ste-Sophie, Québec
John Craik, New Liskeard, Ontario
Ann Mallory, Sharon, Ontario
Thérèse Laperie, St. Hyacinthe, Québec
Carol Boudreau, Dalhousie, N.B.
Carl MacMaster, Oxford, N.S.
Dubé Mario, St. Germain, Québec
Wes Piskalny, Saskatoon, Saskatchewan
Cheryl Kranecker, Burnaby, B.C.
Kenneth Hawryluk, Mundare, Alberta
Alain Barriault, Longueuil, Québec
Brenda Tremblay, Bathurst, N.B.
Monique Soucy, Rivière-du-Loup, Québec
Don Garand, Meadow Lake, Saskatchewan
Carole Croteau, Sherwood Park, Alberta
Therese St. Armand, Grand Falls, N.B.
Ricky Cyr, Pictou, N.S.
Marion Lemirante, Chalk River, Ontario
Sylvie Borduas, Montréal, Québec
Hans Rucks, Regina, Saskatchewan
Janice Miller, Surrey, B.C.
Leah Gore, Fort MacLeod, Alberta
Don Lajoie, Saint-Basile, N.B.
Alte Beausoleil, Wolf Lake, Québec
Elaine Holmes, Fredericton, N.B.
Suzanne LeBlanc, Hull, Québec
Donald Emisch, Tramping Lake, Sask.
Gloria Fugina, London, Ontario
Val Duck, Teeswater, Ontario
Aurore Levesque, St. Joseph, N.B.
Stephen Haughn, Pleasantville, N.S.
Wayne Robson, New Glasgow, N.S.
Sylvia Kresewitsch, Islington, Ontario

Erda Dillinger, LaSalle, Québec
Doug Sortees, Saskatoon, Saskatchewan
Maurice Bouchard, Comté Saguenay, Qué.
Terry Hawkins, Fredericton, N.B.
Rolly Gosselin, Hamilton, Ontario
Rhéa Gaudreau, Hull, Québec
Dianne Martin, Rivière Verte, N.B.
Suzanne Provençal, Anjou, Québec
Anne Haggett, Sydney Mines, N.S.
Lucille Blouin, Vanier, Québec
Tommy Lewis, Montréal, Québec
Edouard Van Acker, Napierville, Québec
Gita Kapahi, Vancouver, B.C.
Peggy Lackenbauer, Kitchener, Ontario
Perry Lowdell, Surrey, B.C.
Hazel Hardy, Sherbrooke, Québec
Linda Lind, Grande Prairie, Alberta
Janet Grocutt, Sparwood, B.C.
Debbie Donald, London, Ontario
Brian Ruffo, Etobicoke, Ontario
Marg Berridge, Unionville, Ontario
Beverly Myers, Windsor, Ontario
Valerie Coggan, Greenwood, B.C.
Thomas Dodman, Kelowna, B.C.
Alain Champagne, Montréal, Québec
Derrick Wylie, Verdun, Québec
Karen Gardner, Leslieville, Alberta
Sylvie Gosselin, Montréal, Québec
Marsha Bede, Abbotsford, B.C.
Peter Gresbrecht, Langley, B.C.
Deanna Palubiskie, Barry's Bay, Ontario
Donna Scott, Camalachie, Ontario
Ron Crockford, Winnipeg, Manitoba
Linda Fischer, Kitchener, Ontario
Carole Lachapelle, Williams Lake, B.C.
Gino Lévesque, Sept-Îles, Québec
Marc Houle, Drummondville, Québec
Joanne MacLellan, North Sydney, N.S.
Terry Wilson, Moncton, N.B.
Marie Anne Babineau, Shediac Bridge, N.B.
Walter McLeod, Hants Co., N.S.
Wilfred Marsh, St. John's, Newfoundland
Nicole Daigneault, St. Pierre De Sorel, Qué.
Denise Ratelle, Lasalle, Québec
Hughette Duguay, Petite Lameque, N.B.
Hélène Moisan, Québec, Québec
André Chassé, Temiscouata, Québec
Brenda Arsenault, Campbellton, N.B.
Jean Louis Bossé, Edmundston, N.B.
Andy Fourtounas, Toronto, Ontario
Barbara Fay McCue, Cornwall, Ontario
Bill Peckham, St. John's, Newfoundland
Robert Ellis, Newcastle, N.B.
Carol Benedict, Windsor, Hants Co., N.S.
Tom Helmkey, London, Ontario
Brian Schultz, Kitchener, Ontario
Thérèse Dolan, Montréal-Nord, Québec
Line Gravel, Comté Gatineau, Québec
John Lavinger, Kelowna, B.C.
Brian Toth, Calgary, Alberta
Martin Larivée, St. Honoré, Québec
Marc Provost, Montréal, Québec
Charlotte Popoff, Ascroft, B.C.
Cathy Post, Calgary, Alberta
Leonard Deyholos, Grandview, Manitoba
Murray Carlesenius, Delisle, Saskatchewan
Gary Chan, Maple Ridge, B.C.
Marilyn Barrow, New Hamburg, Ontario
Timothy Moffatt, Brockville, Ontario
Mario Chase, Kirkland Lake, Ontario
Morris Rennett, Bishopston, Québec
John Spencer, Charlottetown, P.E.I.

UTILISEZ CES QUINZE RONDELLES POUR COMMENCER À REMPLIR VOS CARTES DU BINGO DE PEPSI-COLA.



Plus de deux millions de prix sont offerts durant ce concours.
C'est presque un million de plus que prévu.

VOUS POURRIEZ GAGNER \$25,000!

Pour participer au Concours-tirage de \$25,000 du BINGO de Pepsi-Cola, faites parvenir 10 rondelles du BINGO de Pepsi-Cola avec votre nom et adresse à:
Concours-tirage du BINGO de Pepsi-Cola, Boîte postale 2100, Toronto, Ontario M5H 1H1.

VOUS POURRIEZ GAGNER 25¢, 50¢ ou \$1,00!

Recherchez simplement les rondelles indiquant 25¢, 50¢ ou \$1,00 sous les capsules de Pepsi-Cola spécialement marquées "Bingo". Si vous en trouvez une, remplissez la

formule de participation en répondant correctement à la question-épreuve et remettez-la, avec la rondelle appropriée, à votre marchand Pepsi-Cola.

VOUS POURRIEZ GAGNER \$5., \$100., \$500. ou \$1,000!

Collectionnez les rondelles numérotées du BINGO de Pepsi-Cola sous les capsules spécialement marquées "Bingo". Appareillez les numéros des rondelles avec ceux inscrits sur l'une des quatre cartes officielles du BINGO de Pepsi-Cola que vous voyez ci-dessous. Et n'oubliez pas les 15 rondelles-primés ci-inclus. Lorsque vous aurez réuni les

rondelles suffisantes pour gagner, apposez vos initiales à l'endroit de chacune d'elles, remplissez la formule de participation en répondant correctement à la question-épreuve et postez-la par courrier recommandé, en compagnie des rondelles, à l'adresse suivante:
Concours-Bingo de Pepsi-Cola, Boîte postale 8157, Toronto, Ontario M5W 1S8.

LE CONCOURS SE TERMINE LE 19 SEPTEMBRE 1977.
DEMANDEZ LES DÉTAILS COMPLETS DU CONCOURS CHEZ VOTRE MARCHAND PEPSI-COLA.

FORMULE DE PARTICIPATION
Écrivez soigneusement en lettres moulées

Nom: _____
Adresse: _____ App.: _____
Ville: _____ Province: _____
Code Postal: _____ Tél: _____
Répondez correctement à cette question-épreuve:
MULTIPLIER: 123 2 par 673
SOUSTRAIRE: 5453.72
DIVISER PAR: 44.2
AJOUTER: 8824.6

Indiquez (v) le prix désiré: 25¢ 50¢ ou \$1.00 \$5.00 \$100.00 \$1,000.00
\$500.00 ou \$1,000.00

Je déclare m'être plié(e) aux exigences du concours en toute connaissance de cause, en avoir respecté les règlements et avoir répondu moi-même à la question-épreuve sans aide d'aucune sorte.

Signature: _____

BINGO				
1	18	39	46	73
9	17	35	51	62
6	21	free	54	70
14	29	44	55	69
5	25	43	59	66

CARTE #1

Pour gagner \$5.00, remplissez une ligne (horizontale, verticale ou diagonale).

BINGO				
9	26	35	51	70
2	29	44	46	69
1	22	free	50	75
13	18	31	59	62
14	25	39	54	66

CARTE #2

Pour gagner \$100.00, remplissez la carte en entier.

BINGO				
10	21	40	58	70
1	18	39	46	65
13	26	free	59	62
5	25	44	51	69
9	29	35	50	75

CARTE #3

Pour gagner \$500.00, remplissez la carte en entier.

BINGO				
5	21	35	54	62
14	22	31	50	66
9	18	free	51	69
1	26	40	59	61
10	29	44	58	75

CARTE #4

Pour gagner \$1,000.00, remplissez la carte en entier.

